

Intégrer la consultation des acteurs locaux à l'élaboration d'un plan d'actions Trame Verte et Bleue pluri-communal



Réalisé du 3 mars au 31 juillet 2014 au Parc naturel régional de l'Avesnois,
pôle "Patrimoine naturel et eau"

Maison du Parc - Grange Dîmière
4 Cour de l'Abbaye
BP 11203
59550 MAROILLES

Sous la direction de :

Enora POSTEC, chargée de mission "Gestion de l'espace"

Guillaume DHUIEGE, chargé de mission principal du pôle "Patrimoine naturel et eau"

REMERCIEMENTS

Je remercie en premier lieu ma maître de stage, Enora POSTEC, pour m'avoir offert l'opportunité de réaliser un stage aussi enrichissant. Son suivi régulier lors des cinq derniers mois m'a permis de cerner les attentes du Parc naturel régional de l'Avesnois et de structurer ma réflexion. Enfin, ses différentes relectures sur ce rapport m'ont été d'une grande aide.

Ma reconnaissance va également à Guillaume DHUIEGE, chargé de mission principal du pôle "Patrimoine naturel et eau". Sa supervision du projet m'a permis de mieux appréhender le fonctionnement de la structure et les jeux d'acteurs dont la prise en compte apparaît primordiale dans le cadre d'un projet de concertation. Sa confiance en moi lors de la présentation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique-Trame Verte et Bleue à des agriculteurs m'a offert la possibilité d'améliorer ma prise de parole devant un public.

Je remercie la communauté de communes Cœur de l'Avesnois pour avoir initié cette étude et pour avoir confié sa mise en œuvre à des stagiaires. Cette expérience a été pour moi l'occasion de mieux comprendre l'implication des établissements publics de coopération intercommunale dans le dialogue territorial et l'importance d'informer et de consulter les acteurs locaux. Merci à Céline MERCIER pour avoir facilité les relations entre le Parc et la communauté de communes et pour son aide lors de l'organisation de la réunion d'information.

Un grand merci à toute l'équipe du Parc, dont je n'aurais pu espérer un meilleur accueil. La bonne ambiance et l'entraide m'ont permis de m'intégrer rapidement et m'ont encouragé à m'investir au maximum dans ma mission. En outre, les avis et conseils formulés par les différents pôles du Parc ont permis une discussion efficace de la méthode.

Je remercie Roland THALER pour son suivi lors de ma recherche de stage ainsi qu'Arnaud MARTIN (université Montpellier 2), mon tuteur de stage, pour ses précieux conseils lors de nos échanges par mail et par téléphone.

De même, je tiens à remercier Fabien BRIMONT pour l'entrevue qu'il m'a accordée en début de stage. Il m'a permis de mieux cerner le contexte régional et de glaner des conseils utiles à l'élaboration d'une méthode de concertation sur le thème de la Trame Verte et Bleue.

Ma gratitude revient à mes parents ainsi qu'à Perrine ARFAUX, Cerise CONTOU et Marie GAZEAU. Leurs conseils lors de la relecture du rapport m'ont permis de l'améliorer afin de faciliter la compréhension du lecteur.

Enfin, je remercie les élus et les agriculteurs que j'ai rencontrés pour leur accueil lors des entretiens individuels et pour leur intérêt à l'égard du projet. Les actions qu'ils mènent et leurs volontés d'actions me rappellent que chacun peut agir à son niveau en faveur de la biodiversité.

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION	1
1. Contexte et présentation du stage	1
2. Etat de l'art.....	2
a. La Trame Verte et Bleue en réponse à la fragmentation des habitats	2
b. L'essor des démarches participatives.....	3
3. Objectif et mission du stage	4
II. MATERIEL ET METHODES	5
1. Présentation de la zone d'étude	5
2. Information des acteurs locaux.....	5
a. Identification des acteurs à inviter	6
b. Déroulement de la réunion d'information	6
3. Consultation des acteurs locaux.....	7
a. Choix de la méthode de consultation.....	7
b. Elaboration des guides d'entretiens.....	9
c. Définition des actions envisageables	10
d. Choix des acteurs à rencontrer	10
4. Analyse des données récoltées.....	11
III. RESULTATS.....	11
1. Résultats de la réunion d'information.....	11
2. Résultats des entretiens individuels.....	12
a. Un manque d'information.....	12
b. Des volontés d'actions	13
c. Une animation pluri-communale	14
d. Des leviers et des freins potentiels.....	15
IV. DISCUSSION	15
1. Discussion des résultats et de leur prise en compte.....	15
2. Clés de réussite de l'étude	17
3. Limites de l'étude.....	18
4. Perspectives.....	19
a. Perspectives à court terme	19
b. Perspectives à moyen et long termes.....	19
V. CONCLUSION	20

I. INTRODUCTION

1. Contexte et présentation du stage

La fragmentation des habitats, qui consiste en la réduction d'un habitat continu en plusieurs patchs, est une menace significative sur le maintien de la biodiversité dans de nombreux écosystèmes terrestres (Young *et al.*, 1996). En réponse à ce constat, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue du Nord-Pas de Calais (SRCE-TVB) a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 juillet 2014. En parallèle de son élaboration, le Parc Naturel Régional de l'Avesnois (PNRA), en réponse aux priorités régionales en matière de préservation de la biodiversité, attache une importance majeure au sujet des continuités écologiques. Ainsi, leur maintien et leur restauration sont inscrits comme étant une priorité dans la Charte du Parc 2010-2022 (Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010).

Dans ce cadre, le PNRA travaille de concert avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en vue d'améliorer les connaissances sur les continuités écologiques et de favoriser leur prise en compte dans les activités anthropiques. Différents projets concernant les Trames Vertes et Bleues (TVB) voient le jour afin de décliner ces objectifs de manière opérationnelle auprès des acteurs du territoire.

En 2013, le PNRA a initié une étude visant à identifier les continuités écologiques et les principaux éléments fragmentants à l'échelle intercommunale. En 2014, l'objectif est d'élaborer, de manière concertée et à la même échelle, un plan d'actions TVB cohérent et hiérarchisé en intégrant la consultation des acteurs locaux et la prise en compte des cartographies réalisées en 2013. A terme, l'objectif du PNRA est de transposer la méthode développée lors de cette étude à l'échelle des EPCI présents sur son territoire.

En s'appuyant sur une démarche participative en vue d'aboutir à un outil opérationnel et appropriable par les acteurs locaux, cette étude amène à s'interroger sur la façon d'intégrer la concertation à l'élaboration d'un plan d'actions TVB pluri-communal.

L'introduction de ce rapport présente le contexte, l'objectif et la mission du stage ainsi qu'un état de l'art de la thématique abordée. La deuxième partie est consacrée à la présentation de la zone d'étude et de la méthodologie appliquée pour mener à bien la concertation et la prendre en compte dans l'élaboration du plan d'actions. La troisième partie du rapport aborde les résultats obtenus suite à l'information et la consultation des acteurs locaux. Enfin, une quatrième partie sera consacrée à la discussion de la méthode et des résultats, aux clés de réussite et limites de l'étude et à ses perspectives.

2. Etat de l'art

a. La Trame Verte et Bleue en réponse à la fragmentation des habitats

La fragmentation des habitats est un bon exemple de la complexité des enjeux environnementaux. Elle se traduit par la transformation d'une grande étendue d'habitat en plusieurs tâches de plus petite superficie, isolées les unes des autres par une matrice d'habitats différents de celui d'origine (Wilcove *et al.*, 1986). Elle induit une perte de connectivité au sein de l'habitat et donc une diminution de la capacité de dispersion des espèces et de la diversité à l'échelle régionale (Loreau, 2001). Ainsi, un intérêt croissant pour la recherche de connectivité dans l'aménagement du paysage et la conservation des habitats s'observe (Pascual-Hortal & Saura, 2006). A titre d'exemple, dans les pays européens, un important support financier et politique de l'Union Européenne a considérablement facilité l'implémentation d'actions dans le domaine de la restauration écologique (Khater *et al.*, 2012).

En France, la prise en compte de la connectivité a abouti à la décision d'instaurer une Trame Verte et Bleue (TVB) par le biais de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite "Loi Grenelle I" (Assemblée nationale et Sénat de la République française, 2009). L'article L.371-1 du Code de l'environnement, créé par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 (article 121) portant engagement national pour l'environnement (dite "Loi Grenelle II"), définit l'objectif de la TVB comme suit : "enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural" (Assemblée nationale et Sénat de la République française, 2010 ; Légifrance, 2014). En effet, les paysages agricoles peuvent abriter une importante biodiversité, aussi bien dans les cultures que dans les zones non cultivées (Storkey *et al.*, 2012).

Pour atteindre cet objectif d'enrayement de la perte de biodiversité, la loi du 12 juillet 2010 prévoit l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Assemblée Nationale et Sénat de la République française, 2010). Le décret n°2014-45 du 20 janvier 2014 (Le Premier ministre, 2014) portant adoption de ces orientations nationales définit l'objectif de la TVB comme suit : "réseau formé de continuités écologiques (constituées de réservoirs de biodiversité reliés par des corridors écologiques) identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique et les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue un outil de préservation de la biodiversité autant qu'un outil d'aménagement du territoire et vise à constituer ou à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour préserver les écosystèmes et permettre

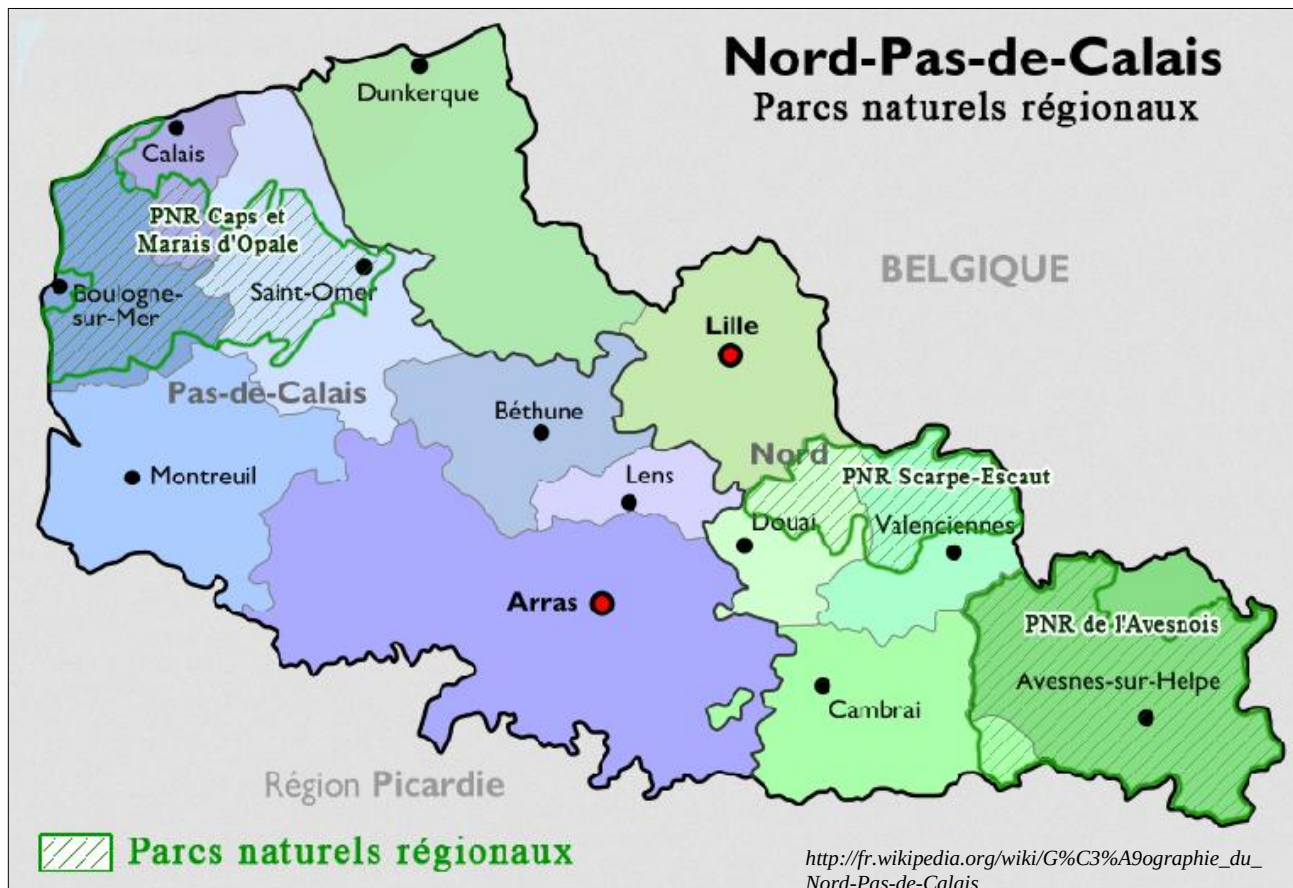


Figure 1. Localisation du Parc naturel régional de l'Avesnois dans la région Nord-Pas de Calais

aux espèces animales et végétales d'assurer leur survie".

La loi du 12 juillet 2010 impose également que dans chaque région un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) soit élaboré conjointement par l'Etat et la Région en tenant compte des orientations nationales. Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue du Nord-Pas de Calais (SRCE-TVB) a été adopté par arrêté du préfet de région le 16 juillet 2014.

A une échelle plus locale, le PNRA (*cf.* figure 1 ci-contre) fait du maintien et de l'amélioration des continuités écologiques une priorité. Cela se traduit par la mesure 6 de la Charte du Parc 2010-2022, qui consiste à "mettre en place un programme d'actions concerté pour restaurer et développer la trame écologique de l'Avesnois" (Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010).

b. L'essor des démarches participatives

Les solutions en réponse aux défis actuels liés à la dégradation de l'environnement dépendent de plus en plus d'une bonne intégration sociale, la simple juxtaposition des sciences écologiques, sociales, économiques et politiques ne suffisant plus. Il y a nécessité d'aller au-delà de l'acceptation sociale des projets et d'assurer leur co-construction avec les acteurs locaux (Khater *et al.*, 2012). Stringer et ses collaborateurs (2007) confirment que les enjeux environnementaux sont complexes, incertains, qu'ils se jouent à différentes échelles et affectent de multiples acteurs et instances (à l'image de cette étude visant à élaborer un plan d'actions TVB pluri-communal à destination d'un public varié). Ils nécessitent une prise de décision transparente et souple face à des circonstances changeantes et doivent englober diverses connaissances et valeurs (Stringer *et al.*, 2007).

Pour répondre à ces enjeux, la participation des parties prenantes est de plus en plus recherchée et intégrée aux processus de prise de décision environnementale de l'échelle locale à l'échelle internationale (Stringer *et al.*, 2007). En effet, le virage postmoderne, qui a abouti à des approches de planification "top-down" considérées comme élitistes et exclusionnistes, a fourni l'élan vers le développement de nouveaux mécanismes de planification de type "bottom-up" (Healey, 2003).

Cette participation peut être définie comme un processus où des individus, des groupes et des organisations décident de jouer un rôle actif dans les prises de décisions les affectant (Wandersman, 1981 ; Wilcox, 2003 ; Rowe *et al.*, 2004). De même, Van den Hove (2006) définit les approches participatives comme des cadres institutionnels où différents types de parties prenantes sont rassemblés pour participer plus ou moins directement et plus ou moins formellement lors du processus de prise de décision.

Reconnaître et prendre en compte la dimension humaine dans l'intégration de l'écologie à la prise de décision (Knight, 2001 ; Redpath *et al.*, 2004) est susceptible de devenir de plus en plus important (White *et al.*, 2005). Ainsi, intégrer les préoccupations et intérêts locaux au début de la démarche peut apporter une variété d'idées et de perspectives à la conception d'un projet, améliorant ainsi les chances de répondre aux besoins et priorités locales (Dougill *et al.*, 2006). En effet, il est prouvé qu'impliquer les parties prenantes est susceptible d'augmenter la qualité et la durabilité des décisions (Fischer, 2000 ; Beierle, 2002 ; Reed *et al.*, 2008).

Toutefois, Reed (2008) précise que pour concevoir un protocole approprié basé sur des outils pertinents, il est essentiel d'articuler clairement les objectifs vers lesquels le groupe travaillera. Il appuie ses propos sur le fait que "comme pour toute analyse, des questions correctement formulées seront plus à même de générer des réponses robustes" (Lynam *et al.*, 2007). Nous verrons par la suite comment les objectifs formulés au début de l'étude ont permis d'aboutir à la démarche participative présentée dans ce rapport.

3. Objectif et mission du stage

L'objectif de la présente étude est d'élaborer un plan d'actions TVB hiérarchisé en adéquation avec les enjeux de la zone d'étude et en lien étroit avec les acteurs du territoire afin de maintenir et de renforcer les continuités écologiques identifiées en 2013. Le stage consiste donc à définir la structure de l'outil et à identifier les actions envisageables au regard des enjeux de la zone d'étude et des volontés des acteurs locaux.

Dans cette optique, une méthode de concertation est mise en place en vue d'informer les protagonistes avant de recueillir leur avis sur la pertinence des actions envisagées et de cerner leurs attentes concernant la structure du futur plan d'actions. Le résultat attendu est un outil opérationnel adapté aux attentes des acteurs locaux destinés à le mettre en œuvre.

Le stage se déroulant sur une période de six mois, le rapport se focalise principalement sur le travail d'information et de consultation des acteurs locaux ainsi que sur la prise en compte des données récoltées dans la définition de la structure et du contenu du futur plan d'actions.

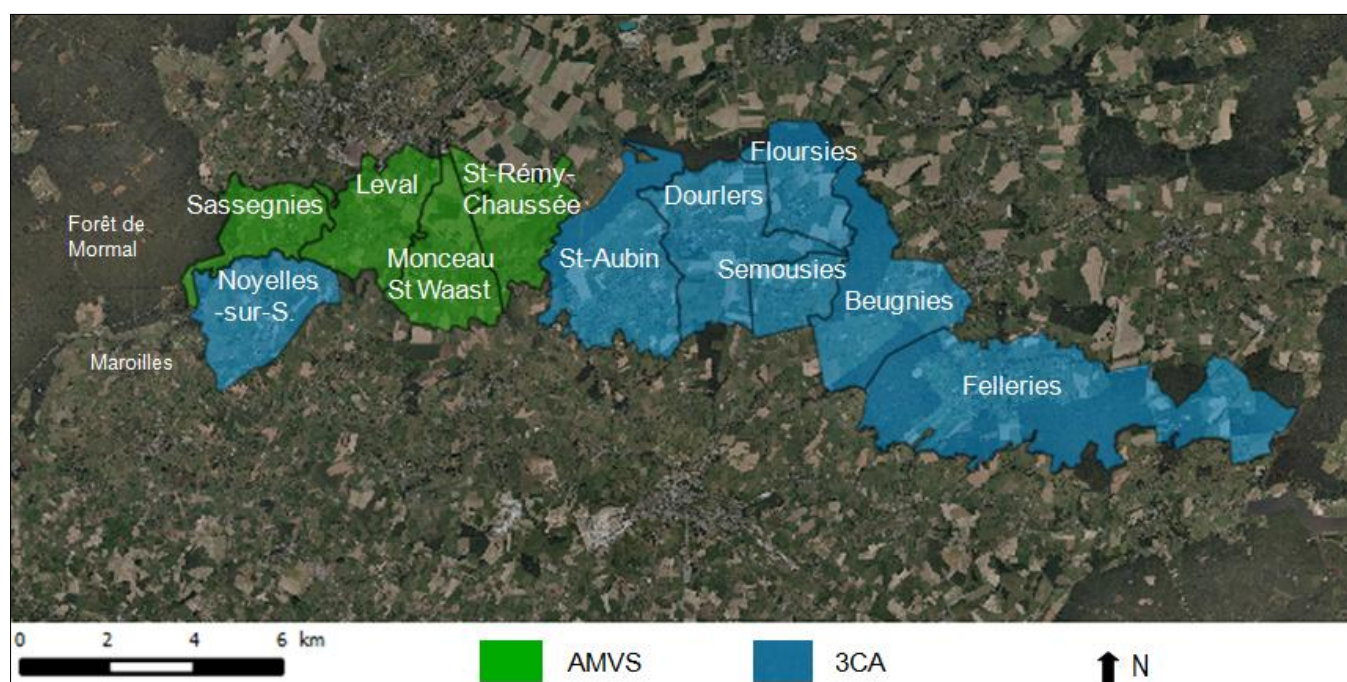


Figure 2. Carte des onze communes du PNRA concernées par l'étude.

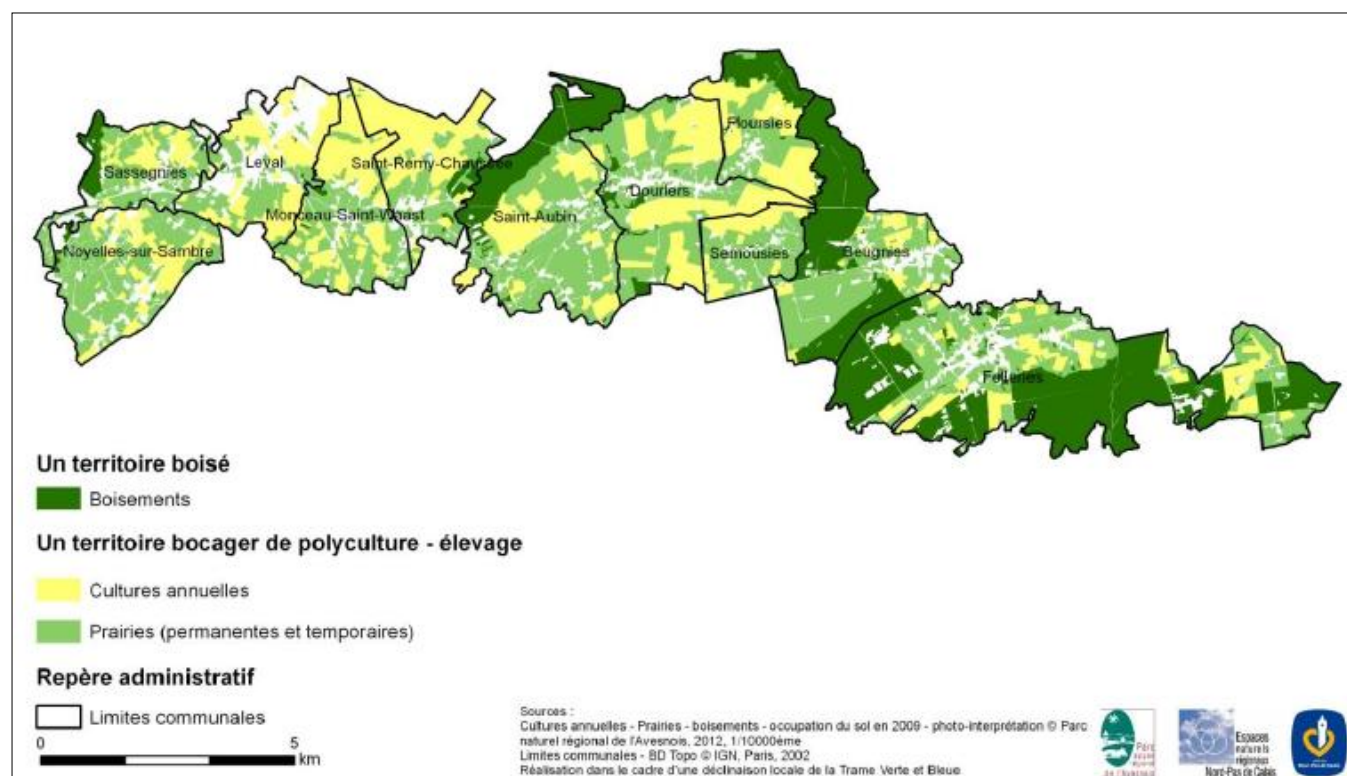


Figure 3. Occupation du sol de la zone d'étude.

II. MATERIEL ET METHODES

1. Présentation de la zone d'étude

La première phase de l'étude, qui s'est déroulée en 2013, consistait à cartographier les continuités écologiques et les points de conflits (intersection entre un corridor et un élément fragmentant naturel ou anthropique) à l'échelle de 11 communes du PNRA. Ces communes appartiennent à deux EPCI : l'Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre (AMVS) et la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois (3CA) (cf. figure 2 ci-contre). Elles totalisent plus de 7500 habitants répartis sur 8316 hectares et se caractérisent par un maillage paysager dominé par le bocage, les boisements et les zones de culture (cf. figure 3 ci-contre ; cf. annexe 1). Toutefois, d'importantes variations s'observent entre les différentes communes, notamment au niveau de leurs proportions en zones prairiales. De même, la commune située le plus à l'ouest est caractérisée par une dominance de milieux humides tandis que la moitié est de la zone d'étude est dominée par les boisements.

Cette zone d'étude a été déterminée en 2013 à partir du plan de Parc de la charte 2010-2022 du PNRA, qui reprend les corridors écologiques à restaurer ou à conforter identifiés par le SRCE-TVVB (cf. annexes 2 et 3). Les onze communes sont localisées sur une zone à enjeu fort en terme de restauration des continuités écologiques. En effet, des corridors écologiques aquatiques, humides, bocagers et forestiers sont à restaurer et un corridor est à conforter. Enfin, la zone d'étude comprend des Zones d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de types 1 et 2 (cf. annexe 4).

Les quatre communes situées sur l'AMVS font déjà l'objet d'une concertation dans le cadre de la révision de son plan Paysage-TVVB. Par conséquent, afin d'éviter toute confusion pour les acteurs entre l'étude menée par le PNRA et celle menée par l'AMVS, **la concertation est limitée aux sept communes de la 3CA**. Dans un souci de cohérence et d'intégrité des continuités écologiques, les deux études devraient mutuellement se prendre en compte par la suite. L'intégralité de la méthode présentée dans ce rapport a été mise en place par le PNRA en partenariat et avec validation de la 3CA.

2. Information des acteurs locaux

L'étude vise à impliquer les acteurs locaux dans l'élaboration du schéma TVVB afin de faciliter l'appropriation et la mise en œuvre du plan d'actions. Dès lors, il est nécessaire de définir les modalités de la concertation. Comme l'explique Davidson (1998), à chaque objectif

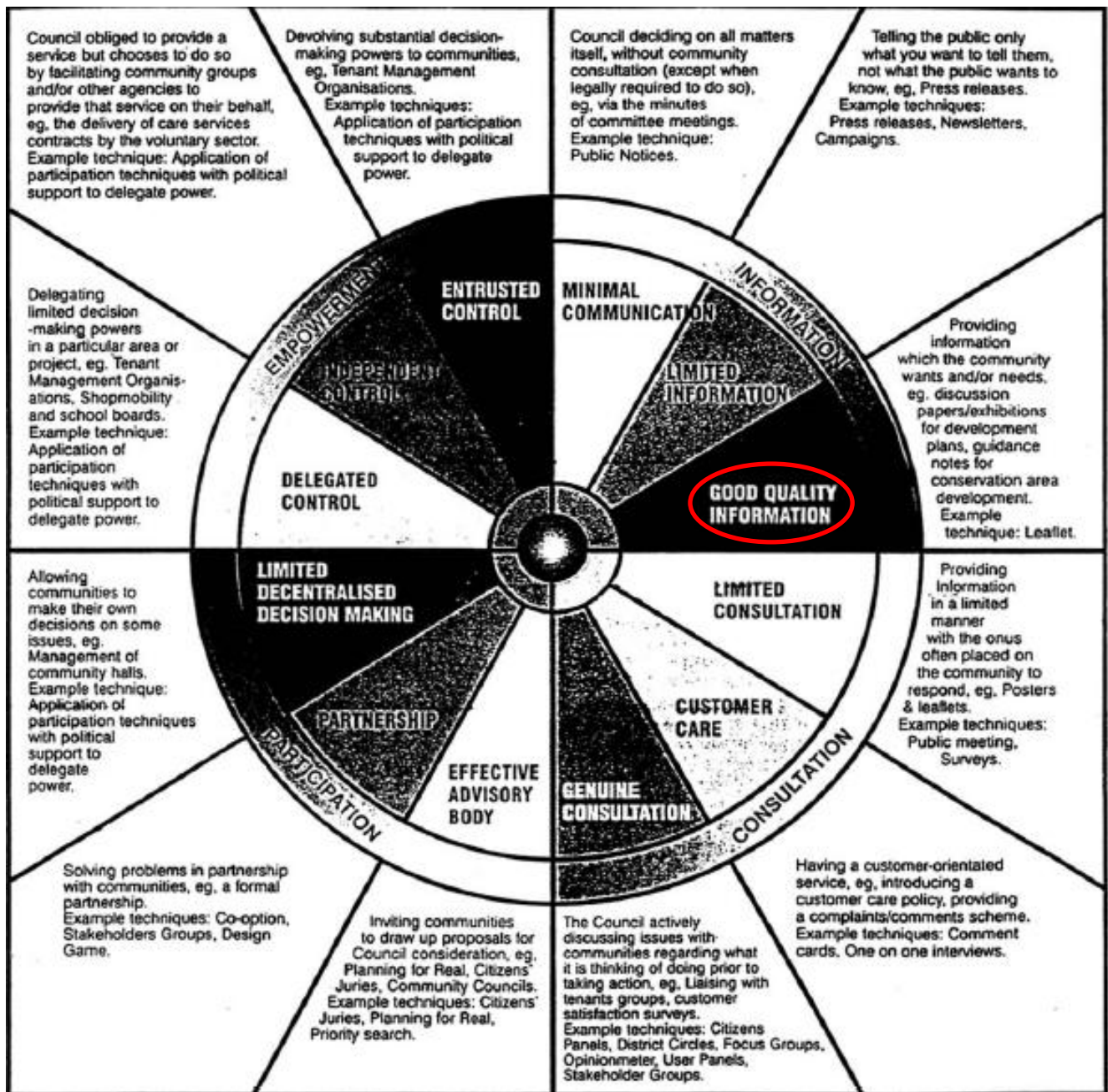


Figure 4. The wheel of empowerment (Davidson, 1998).

correspondent différents niveaux d'implication de la communauté. D'après cette théorie, il est préférable de choisir une technique adaptée aux objectifs fixés (information, consultation, participation) plutôt que de chercher à classer ces techniques selon un présumé gradient d'efficacité (cf. figure 4 ci-contre). **Ici, la première hypothèse émise par la 3CA et le PNRA est que les acteurs de la zone d'étude manquent d'information au sujet des continuités écologiques et de leur prise en compte. Le premier objectif est donc de les sensibiliser à la notion de TVB et de les informer sur le contexte et l'ambition de l'étude en amont de la phase de consultation. Dans cette optique, une réunion d'information est organisée (cf. figure 5 au verso).**

a. Identification des acteurs à inviter

La première étape consiste à identifier les acteurs à convier à la réunion. Le plan d'actions vise principalement les élus, les agriculteurs, les représentants d'acteurs et les citoyens. Néanmoins, pour aboutir à une réunion pertinente et efficace, il semble préférable de réunir un nombre limité d'acteurs et de commencer par informer les représentants des acteurs du territoire. Cela apparaît d'autant plus nécessaire lorsque l'on aborde un sujet potentiellement sensible et relativement méconnu. Deux types de représentants d'acteurs sont identifiés pour participer à la réunion d'information : les élus, qui sont des acteurs incontournables de l'aménagement du territoire, et les représentants des différentes catégories professionnelles présentes sur la zone d'étude, qui sont directement impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques ou qui disposent de compétences en matière de prise en compte des continuités écologiques. La liste des invités à la réunion d'information figure en annexe 5. Par la suite, les acteurs du territoire eux-mêmes pourront être conviés ou rencontrés.

b. Déroulement de la réunion d'information

La réunion, co-animée par le stagiaire et sa maître de stage, débute par une présentation des contextes national, régional et local afin d'éclaircir le sujet des TVB et son cadre juridique (des orientations nationales à leur déclinaison en SRCE). Il faut également clarifier sa déclinaison locale et les dispositifs environnementaux mobilisables sur le territoire afin d'éviter d'éventuelles confusions avec d'autres outils existants. Lors de la présentation, les notions et concepts souvent méconnus de continuité écologique, réservoir de biodiversité, corridor écologique, élément fragmentant, point de conflit, etc. sont vulgarisés. Afin de faciliter la compréhension du public, ces éléments sont illustrés et imagés à l'aide d'un diaporama réalisé par le stagiaire.

Ensuite, pour faciliter la compréhension du futur plan d'actions par les acteurs, la méthodologie

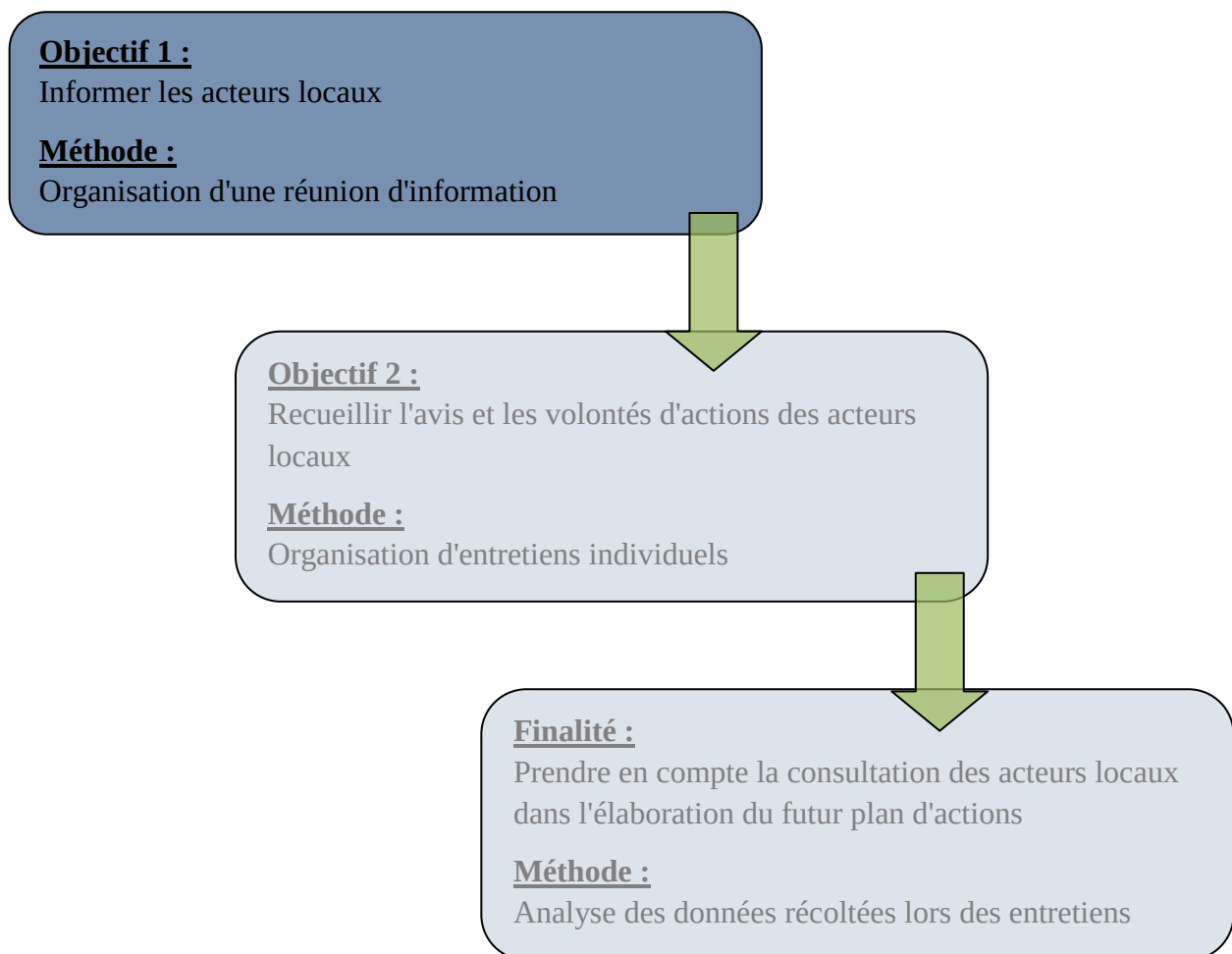


Figure 5. Schéma récapitulatif des différentes étapes de la méthodologie (partie 1).

identifiée en 2013 pour cartographier les continuités écologiques de la zone d'étude est décrite. Des représentations schématiques et une carte dynamique permettent d'en vulgariser les principales étapes, de la définition de quatre sous-trames à l'analyse de l'occupation du sol en passant par le choix des espèces cibles. Néanmoins, lors de la présentation aux acteurs, il faut rester vigilant en dévoilant les cartes des continuités écologiques afin qu'ils ne s'éloignent pas du contenu des propos pour se focaliser sur leurs propres parcelles et la localisation précise des réservoirs et corridors. En effet, cette étape est prévue dans un second temps, lors de la consultation des acteurs locaux en vue de faciliter l'identification de volontés d'actions localisées, et non lors de cette réunion dont la vocation première est l'information des représentants d'acteurs et la vulgarisation.

Le but du plan d'actions est d'être directement opérationnel pour aboutir à une réelle appropriation par et pour les acteurs. Ainsi, afin de donner au projet une dimension concrète, des exemples d'actions en faveur des continuités écologiques sont ensuite présentés.

Enfin, la méthode de consultation des acteurs locaux est décrite et un temps d'échange permet de répondre aux remarques et interrogations du public. A la fin de cette réunion, les premiers entretiens individuels sont planifiés avec les acteurs présents, ce qui permet de maintenir leur implication dans le projet à court terme.

Afin d'informer également les acteurs qui ne peuvent être présents lors de la réunion et de ne pas les exclure du projet, un compte-rendu de la présentation et des débats est envoyé par la suite à toutes les personnes ou structures conviées.

Une seconde réunion permettant d'informer les agriculteurs concernés sur la zone d'étude pourrait également être organisée. Toutefois, la finalisation du SRCE-TVB ayant connu des difficultés d'acceptation auprès du monde agricole, il apparaît plus pertinent d'attendre que les débats autour de cet outil régional s'apaisent.

3. Consultation des acteurs locaux

a. Choix de la méthode de consultation

La seconde hypothèse est que les visions en matière de continuités écologiques varient d'un acteur à l'autre. Le deuxième objectif de l'étude est donc de consulter les acteurs locaux pour recueillir leur avis sur la pertinence des actions envisagées, identifier d'éventuelles volontés d'actions et cerner leurs attentes envers la structure et l'animation du futur plan d'actions (cf. figure 6 au verso).

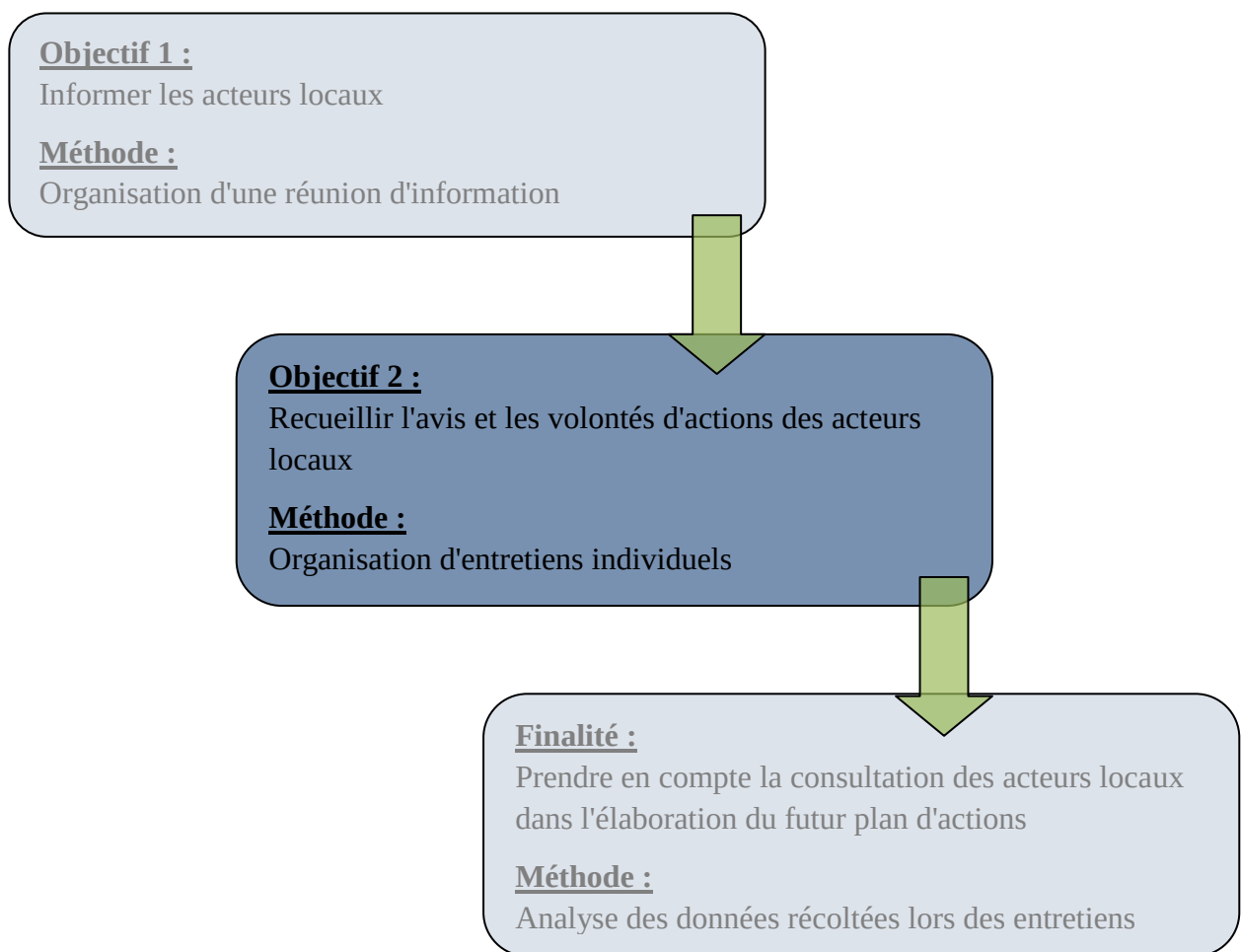


Figure 6. Schéma récapitulatif des différentes étapes de la méthodologie (partie 2).

Cette démarche vise à prioriser les actions qui intéressent les acteurs locaux afin de favoriser une mise en œuvre dynamique de l'outil, et non de leur proposer une liste d'actions généraliste et exhaustive qui serait identique pour chaque commune de la zone d'étude.

Une attention particulière doit être apportée au degré d'implication recherché et au choix de méthodes appropriées pour y parvenir (Human & Davis, 2010). Initialement, des groupes de travail devaient être organisés afin d'instaurer un dialogue entre les acteurs locaux. Ces ateliers sont généralement peu coûteux comparés à des méthodes alternatives comme les entretiens en face à face ou par téléphone. De plus, ils facilitent le débat et la discussion autour d'enjeux complexes et peuvent être gratifiants et enrichissants pour les participants (Human & Davis, 2010). Cependant, Howden et Vanclay (2000) soulignent que l'organisation d'ateliers avec les différentes parties prenantes peut être biaisée par la dominance de certains participants. Ils suggèrent que la pression des pairs peut influencer considérablement la nature et le résultat des discussions. De plus, la période de consultation des acteurs locaux lors de cette étude (de fin juin à fin août) se prête difficilement à l'organisation de groupes de travail. En effet, les élus sont très sollicités suite aux élections municipales des dimanches 23 et 30 mars 2014, la disponibilité des agriculteurs est fortement liée aux conditions météorologiques et de nombreux acteurs sont en congés. La prise de rendez-vous individuels permet de pallier ces difficultés en s'adaptant mieux aux disponibilités de chacun. **Par conséquent, une enquête sous forme d'entretiens individuels est organisée.** Ces derniers constituent, d'après Davidson (1998), une authentique forme de consultation (*cf.* figure 7 au verso). Celle-ci peut être définie comme une pratique consistant à faire précéder une décision d'une consultation des parties concernées (Dictionnaire français Larousse, 2014).

D'après White et ses collaborateurs (2005), les questionnaires, ou enquêtes sociales, sont utilisés en écologie pour tester des hypothèses de recherche lorsqu'une information est recherchée auprès d'une population humaine. Ils peuvent être considérés comme un moyen d'obtenir des renseignements sur les perceptions et/ou le comportement (réel ou hypothétique) de la population en question. Les auteurs précisent qu'un sous-ensemble de cette population cible est sollicité par l'enquêteur pour participer à un questionnaire et fournir l'information requise. Les données sont collectées et analysées pour tester l'hypothèse. Ici, l'hypothèse est que les actions déjà mises en œuvre, les volontés d'actions et les attentes envers le futur plan d'actions varient d'un interlocuteur à l'autre, y compris au sein d'un même type d'acteurs (élus, agriculteurs ou représentants des différentes catégories professionnelles).

Les auteurs estiment qu'une attention particulière doit être portée à la méthode d'enquête. Ainsi,

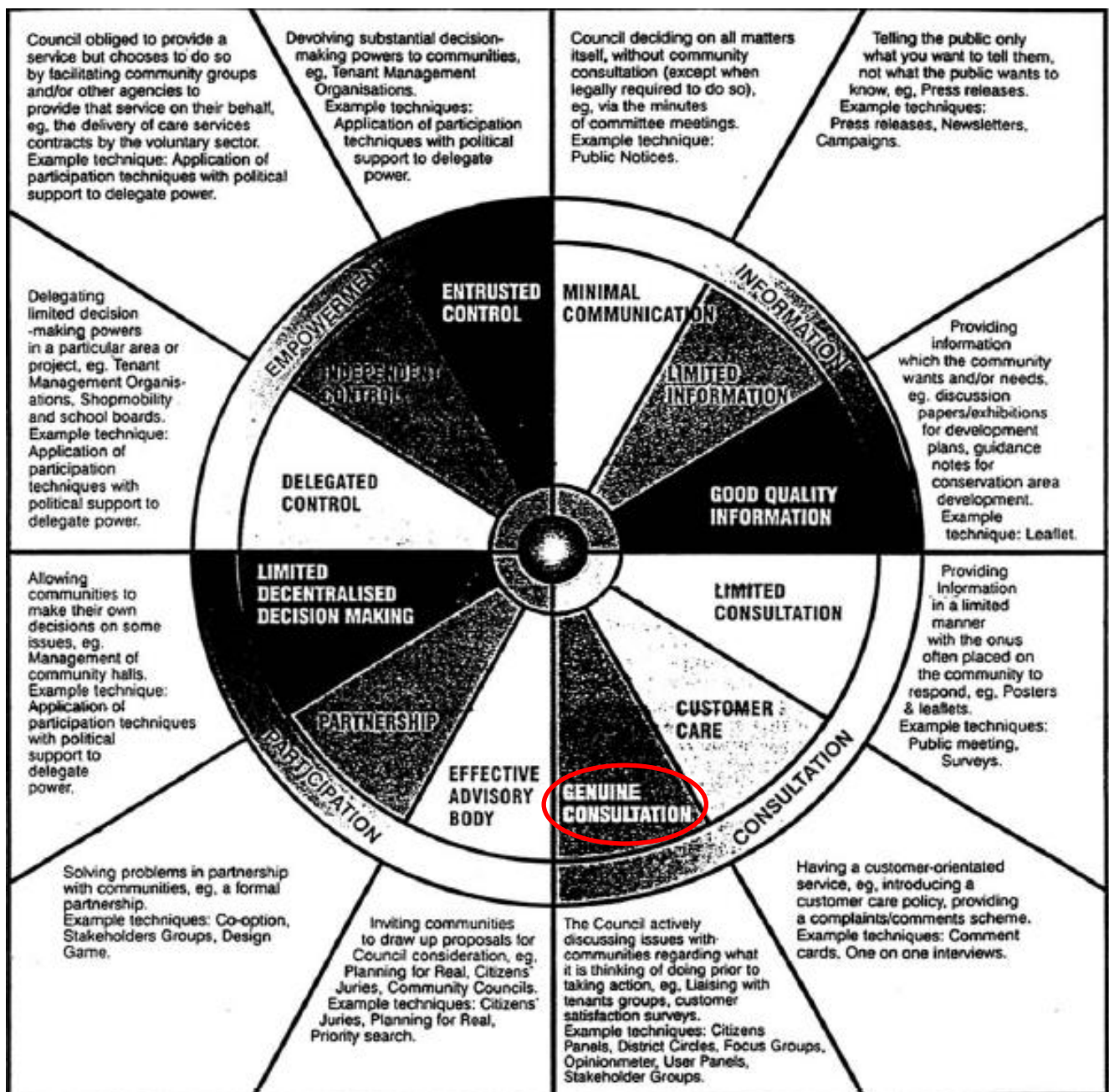


Figure 7. The wheel of empowerment (Davidson, 1998)

les enquêtes par voie postale constituent un moyen peu coûteux d'atteindre un grand nombre de participants potentiels mais ils sont propices à un taux de réponse faible et à des biais d'échantillonnage. Ces biais peuvent être résolus par la réalisation d'entretiens en face à face ou par téléphone, bien que ces techniques puissent induire un autre biais lié à l'enquêteur (White *et al.*, 2005). Ici, le choix est fait d'organiser des entretiens en face à face afin de créer un premier lien avec les futurs utilisateurs potentiels du plan d'actions tout en permettant une expression équitable de la part des acteurs consultés.

b. Elaboration des guides d'entretiens

Des guides d'entretiens sous forme de questionnaires semi-directifs ont été conçus par le stagiaire afin de standardiser la récolte et l'analyse des données et faciliter ainsi la confrontation des avis. Les acteurs concernés par cette étude à échelle pluri-communale ont des champs d'intervention et des compétences variés. Par conséquent, un guide d'entretien a été spécifiquement conçu pour chaque type d'acteurs.

Ces guides d'entretiens comportent des questions fermées à choix unique qui sont régulièrement approfondies par des questions ouvertes afin de permettre à la personne interrogée de justifier sa réponse ou de formuler un avis ou d'éventuelles remarques. Des questions à choix multiples permettent de juger la pertinence de propositions et l'ajout de cases "autre(s), préciser" facilite la libre expression des interlocuteurs. Enfin, des questions d'échelles basées sur un gradient allant de 1 à 4 visent à évaluer l'intérêt des personnes interrogées pour les actions envisagées, ces dernières étant listées dans un tableau afin de noter d'éventuelles informations complémentaires. Bien qu'ils aient été construits selon une structure similaire, certaines questions ainsi que les idées d'actions proposées varient d'un guide à l'autre. A titre d'exemple, le guide d'entretien à destination des élus est présenté en annexe 6.

Les guides d'entretiens sont composés de cinq parties. Une première partie permet de recueillir des informations sur l'acteur interrogé (fonction, zone d'intervention, caractéristiques de la commune pour les élus ou de l'exploitation pour les agriculteurs, *etc.*). Une seconde partie vise à évaluer brièvement les connaissances de l'interlocuteur en matière de continuités écologiques et de TVB. Si ces dernières lui sont inconnues, l'animateur en fait une description avant de décrire les objectifs de l'étude. Une carte permet alors de lui présenter les zones à enjeux de la commune le concernant. Dans un troisième temps, un état des lieux de ses pratiques en faveur des continuités écologiques est réalisé puis l'enquêteur lui demande s'il est intéressé pour agir davantage en leur faveur et si des idées d'actions lui viennent à l'esprit. Une quatrième partie permet de présenter la

liste d'actions envisagées afin d'évaluer l'intérêt des acteurs locaux et d'identifier d'éventuelles volontés d'actions tout en soulignant les freins et leviers à prendre en considération. Les besoins en soutien technique et/ou financier sont également notés. La personne interrogée est ensuite invitée à localiser sur une carte les zones et actions lui paraissant prioritaires. Enfin, une dernière partie se concentre sur les attentes des acteurs envers la structure, la diffusion et l'animation du futur plan d'actions afin que leurs remarques et préconisations soient prises en compte dans la rédaction du futur outil.

c. Définition des actions envisageables

L'identification des actions envisageables pour le futur plan d'actions a débuté par un travail bibliographique afin de recenser celles en lien avec les continuités écologiques, qu'elles soient menées par le PNRA ou dans le cadre d'autres projets en France ou à l'étranger (Centre de ressources Trame verte et bleue, 2012a ; Centre de ressources Trame verte et bleue, 2012b ; Centre de ressources Trame verte et bleue, 2013a ; Centre de ressources Trame verte et bleue, 2013b ; Centre permanent d'initiative à l'environnement Val d'Authie, 2011 ; Etd Centre de ressources du développement territorial, 2012 ; Office national des forêts, 2010 ; Parc naturel régional de l'Avesnois, 2012 ; Parc naturel régional de l'Avesnois, 2013 ; Pays de la Lys romane, 2009 ; Syndicat intercommunal de l'agglomération Blaisoise, 2012).

Ces actions ont été reformulées puis présentées par le stagiaire et sa maître de stage aux quatre pôles du PNRA. L'objectif de ces réunions était de sélectionner de manière concertée les actions les plus pertinentes, de les reformuler et d'en regrouper certaines sous un même intitulé afin de souligner leur interconnexion et d'améliorer la cohérence du plan d'actions (à l'image de l'action "développer la filière bois-énergie pour la valorisation des haies", qui se décline en plusieurs sous-actions). Ces réunions ont également permis d'identifier un référent par action afin d'aider le stagiaire à rédiger les futures fiches actions tout en y figurant en tant que personne ressource pour les acteurs intéressés.

d. Choix des acteurs à rencontrer

Afin d'améliorer la représentativité des avis recueillis, chaque maire est rencontré, accompagné pour certains d'un ou plusieurs autre(s) élu(s) de la commune.

En raison du grand nombre d'agriculteurs dont le siège d'exploitation se trouve sur l'une des sept communes, un échantillonnage est réalisé afin de maximiser le nombre d'agriculteurs consultés tout en respectant les échéances imposées par la durée du stage. Le choix est fait de prioriser d'une part les agriculteurs ayant déjà été rencontrés en 2013 par l'ancienne stagiaire, et d'autre part ceux

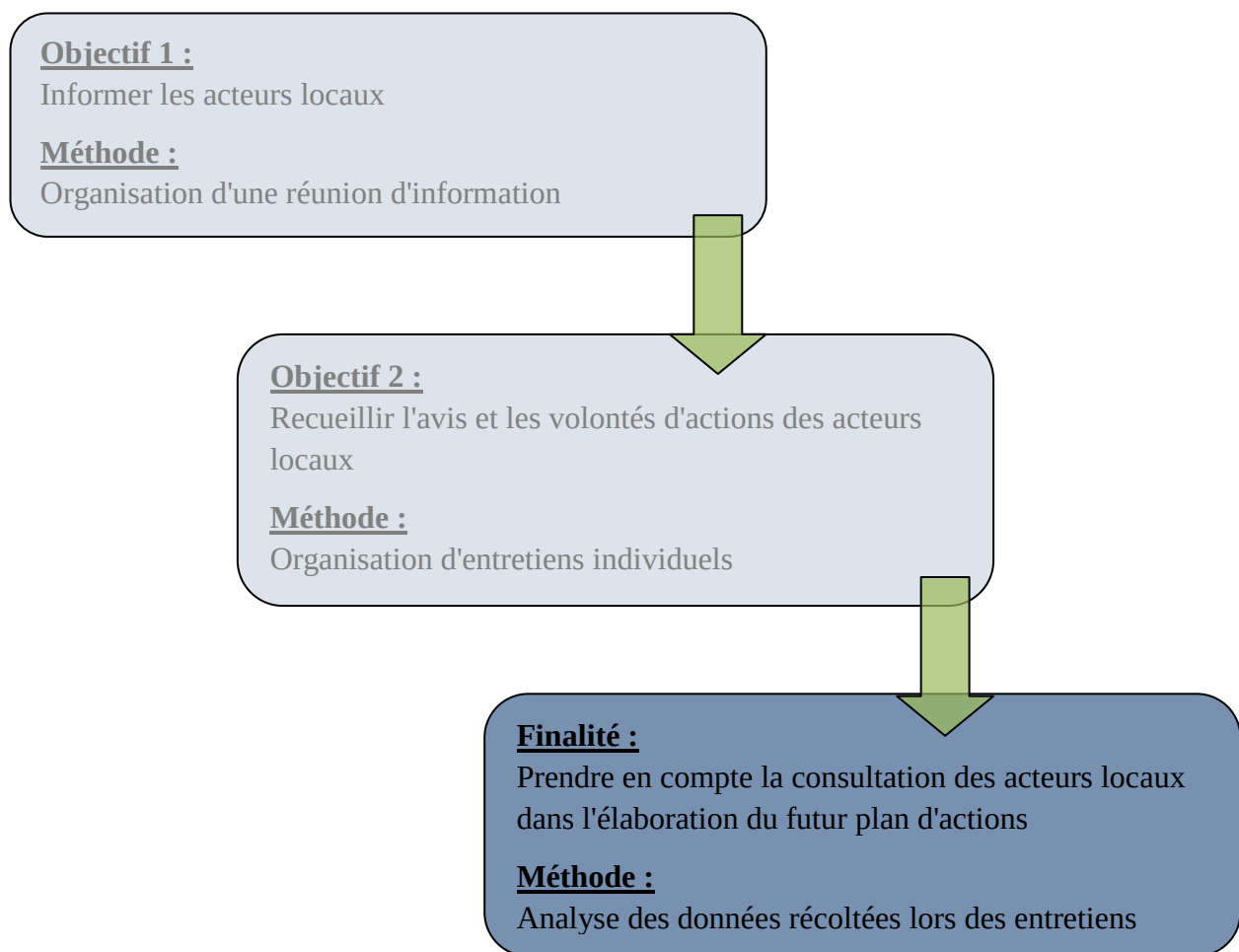


Figure 8. Schéma récapitulatif des différentes étapes de la méthodologie (partie 3).

qui souscrivent à une ou plusieurs Mesure(s) Agro-Environnementale(s) Territorialisée(s) (MAEt) et qui sont concernés par les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques cartographiés. Une répartition homogène des agriculteurs a été recherchée à l'échelle de la zone d'étude.

Concernant les représentants des différentes catégories professionnelles invités à la réunion d'information, seule une partie d'entre eux sera consultée à la fin du mois d'août en raison des disponibilités de chacun et de la durée du stage. Les autres pourront être consultés au mois de septembre. La chambre d'agriculture de région Nord-Pas de Calais et l'Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut (ADARTH) seront sollicitées en priorité en raison de leurs liens étroits avec les agriculteurs et donc de leur rôle à jouer dans l'aménagement paysager de la zone d'étude. De même, le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA) sera consulté en raison de ses compétences et de ses connaissances sur les cours d'eau et zones humides de la zone d'étude.

Les entretiens, qui durent de une heure et demi à deux heures, sont animés par le stagiaire. Ce dernier est accompagné par sa maître de stage lors du premier entretien auprès de chaque type d'acteurs afin de tester les guides et d'y apporter des modifications.

4. Analyse des données récoltées lors des entretiens

Les données récoltées lors des entretiens doivent être prises en compte dans la conception du futur plan d'actions (cf. figure 8 ci-contre). Pour ce faire, chaque entretien est retranscrit sous forme de compte-rendu afin d'identifier les remarques récurrentes à prendre en compte. Cela permet également de conserver une trace écrite qui aidera les futurs animateurs de l'outil à orienter leurs sollicitations vers les acteurs ayant formulé des volontés d'actions.

III. RESULTATS

1. Résultats de la réunion d'information

Douze personnes ont assisté à la réunion d'information (cf. figure 9 au verso). A cette occasion, un certain nombre d'interrogations et d'inquiétudes concernant le contexte régional et le projet ont été discutées.

D'autre part, des recommandations ont été formulées par les invités. Premièrement, un maire a souligné l'importance de bien informer les acteurs locaux (notamment les agriculteurs) afin d'éviter tout malentendu. Dans cette optique, il souhaiterait réunir le PNRA et les agriculteurs de sa commune afin de bien leur expliquer la différence entre le SRCE-TVB et le plan d'actions

Nom/Prénom	Fonction
COLLIN Bernard	Représentant du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)
COQUART Philippe	Délégué au PNRA de la commune de Noyelles-sur-Sambre
DELTOUR Alain	Maire de la commune de Floursies
DERIEUX Régis	Délégué au PNRA de la commune de Felleries
DHUIEGE Guillaume	Responsable du pôle "Patrimoine naturel et eau" au PNRA
DUBOIS Michel	Représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)
FRANCOIS Ghislain	Vice-président de la 3CA en charge du bocage et des énergies renouvelables
GRIMIAUX Arlette	Première adjointe au maire de la commune de Dourlers
JOPEK Daniel	Maire de la commune de Beugnies
MARTIN Mélanie	Représentante du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)
MATHURIN-DOLLO Alain	Représentant du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois (SMAECEA)
MERCIER Céline	Chargée de mission "Habitat foncier" à la 3CA

Figure 9. Liste des personnes présentes à la réunion d'information.

pluri-communal. Deuxièmement, plusieurs personnes ont insisté sur l'importance qu'il faut accorder à la forme du futur outil, qui doit présenter des cartes et légendes lisibles et facilement compréhensibles pour susciter l'intérêt des utilisateurs potentiels.

2. Résultats des entretiens individuels

Les entretiens individuels réalisés entre le 27 juin et le 29 juillet ont permis de rencontrer six élus sur les sept communes et cinq agriculteurs sur les quatorze à rencontrer sur la durée du stage. La 3CA, la chambre d'agriculture, le SMAECEA, l'ADARTH ainsi que l'élu et les neuf agriculteurs restants seront rencontrés en août ou en septembre. Ce premier contact entre le PNRA et les acteurs locaux dans le cadre du plan d'actions TVB pluri-communal a facilité leur compréhension de la notion de continuité écologique et des tenants et aboutissants du projet. Un manque d'information des acteurs locaux et des volontés d'actions ont été identifiés.

a. Un manque d'information

Il ressort des entretiens que les continuités écologiques et la TVB restent des notions méconnues des acteurs locaux. Pourtant, tous agissent déjà en faveur de la biodiversité et d'un réseau écologique fonctionnel permettant aux espèces d'assurer leur cycle de vie. Chez les élus, cela se traduit notamment par la réduction ou la suppression des produits phytosanitaires, l'arrachage d'espèces exotiques envahissantes ou la prise en compte des éléments paysagers dans l'élaboration des documents d'urbanisme. Plusieurs agriculteurs agissent quant à eux pour le maintien des haies, des mares ou des terriers présents sur leur exploitation.

Un besoin en information et/ou en retours d'expérience se fait sentir chez quatre élus sur six et quatre agriculteurs sur cinq. Cela est confirmé par leur intérêt pour l'organisation de réunions thématiques ou de groupes de travail. Toutefois, une majorité s'avère hésitante concernant l'approche à suivre : par types de milieux et/ou par types d'acteurs. A ce sujet, un agriculteur répond que "les deux alternatives sont envisageables, tout dépend des actions dont on souhaite discuter". En effet, à titre d'exemple, une réunion auprès des habitants permettrait d'aborder différentes actions tandis qu'une réunion sur la mise en défend des berges pourrait réunir agriculteurs, élus et représentants d'acteurs travaillant sur le thème des cours d'eau.

Enfin, tous les élus sont conscients de l'importance de communiquer auprès des habitants sur les continuités écologiques et les actions qui peuvent être mises en place chez soi. La moitié souhaiterait d'ailleurs utiliser le plan d'actions comme un outil de sensibilisation à part entière.

b. Des volontés d'actions

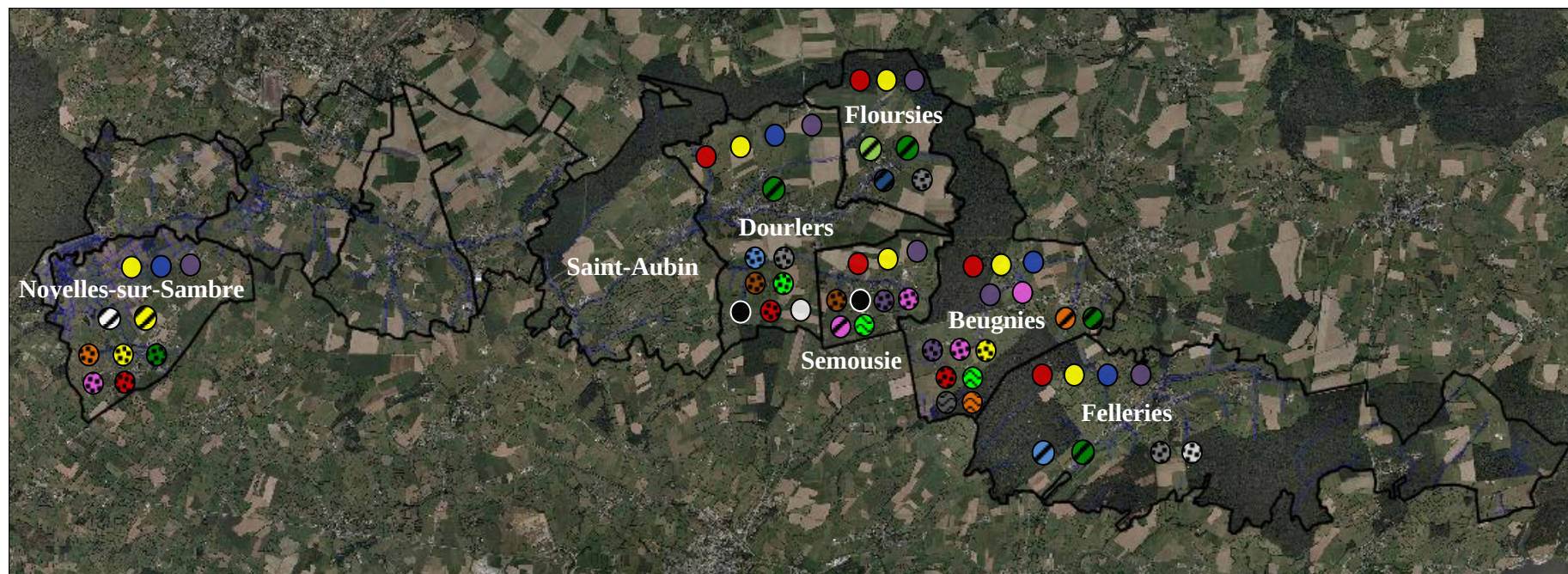
La plupart des acteurs interrogés a montré de l'intérêt pour les actions envisagées, notamment pour pallier le manque d'information identifié. Ainsi, la volonté de sensibiliser les habitants et/ou usagers (pêcheurs, randonneurs, *etc.*) aux continuités écologiques a été formulée par les six élus rencontrés. Tous sont intéressés par la pose de panneaux pédagogiques et quatre souhaiteraient informer la population par l'intermédiaire du bulletin communal (articles et/ou dépliants). De même, les quatre communes disposant d'une école souhaiteraient sensibiliser les écoliers à la thématique des continuités écologiques et deux élus voudraient sensibiliser les services communaux et/ou intercommunaux à la gestion différenciée des espaces verts.

D'autres actions intéressent les élus mais ne relèvent pas de leur champ d'intervention. C'est le cas de la plantation de haies en milieu agricole ou de la mise en défend des berges soumises au piétinement des troupeaux (trois élus intéressés). Ces deux actions concernent des zones privées et nécessiteront donc de solliciter les agriculteurs qui en sont propriétaires. Ces mêmes élus jugent nécessaire d'encourager et d'accompagner les agriculteurs concernés en leur apportant un soutien technique et financier.

Certaines actions ont retenu l'attention des deux types d'acteurs interrogés, à l'image de l'installation de nichoirs qui a intéressé trois élus et trois agriculteurs. Un soutien technique sera nécessaire afin de faire un diagnostic des bâtiments concernés et d'étudier la faisabilité de ce type d'aménagement. L'un des maires serait intéressé pour mutualiser cette action avec d'autres communes, y compris certaines qui ne sont pas concernées par l'étude mais qui souhaiteraient également faire l'acquisition de nichoirs.

L'intégralité des élus a fait des rapprochements entre les actions proposées dans le guide et des projets d'aménagement envisagés sur leur commune. Ainsi, un maire a émis l'idée d'implanter une zone humide plutôt qu'un bassin de rétention dans le cadre de la conversion d'une peupleraie rachetée par la commune dans une zone sujette aux inondations. Un autre maire n'écarte pas l'idée d'implanter des essences locales dans le cadre de l'arrachage envisagé de haies et arbres ornementaux. Deux autres maires souhaitent quant à eux s'assurer que les plantations de haies promises en compensation de la création d'une route nationale seront bien réalisées. Les élus d'une commune disposant d'une rivière et d'un important réseau de fossés souhaiteraient améliorer la ressource piscicole afin d'attirer de nouveaux pêcheurs. Dans cette optique, ils souhaiteraient améliorer la fonctionnalité du réseau de fossés et ont donc montré beaucoup d'intérêt pour les actions consistant à les entretenir de manière écologique et à y installer des zones de fraie. Cette même commune souhaiterait prolonger deux chemins de randonnées ; elle voudrait en profiter

Figure 10. Principales volontés d'actions des élus.



Actions de sensibilisation	Volontés d'actions localisées	Volontés d'actions non localisées
● Communiquer auprès des habitants et/ou usagers sur les continuités écologiques ● Sensibiliser les écoliers à la thématique des continuités écologiques ● Valoriser les actions déjà menées en faveur des continuités écologiques ● Valoriser les chemins de randonnées (installation de panneaux pédagogiques et/ou aménagements en faveur des continuités écologiques) ● Sensibiliser les services communaux et/ou intercommunaux à la gestion différenciée	● Implanter une zone humide plutôt qu'un bassin de rétention ● Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau ● Supprimer une écluse ● Améliorer la fonctionnalité écologique du réseau de fossés (en revoyant son entretien et en installant des zones de fraie) ● Implanter des essences locales dans le cadre de l'arrachage envisagé de haies et arbres ornementaux ● Réfléchir à l'installation d'une chaudière à bois sur le site de la future école et réfléchir à l'intégration paysagère du bâtiment ● Installer un ou plusieurs nichoir(s) pour la faune sauvage ● Limiter les obstacles au déplacement de la faune terrestre	● Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau ● Mettre en défend les berges soumises au piétinement des troupeaux ● Restaurer les frayères et leur connexion au cours d'eau ● Renforcer le réseau de mares (entretien et/ou création) ● Entretenir les ripisylves de manière écologique ● S'assurer que les plantations de haies prévues en compensation de la création de la nouvelle route nationale soient bien réalisées ● Planter des haies/arbres/fruitiers d'essences locales ● Participer au dispositif de protection concertée du bocage ● Adapter les pratiques de taille des haies en faveur de la biodiversité ● Développer la filière bois-énergie ● Adapter les pratiques de fauche en faveur de la biodiversité ● Limiter ou supprimer l'utilisation d'intrants chimiques sur les terrains communaux ● Diminuer la mortalité de la faune causée par la circulation routière ● Agencer les nouvelles constructions de manière à faciliter le déplacement des espèces ● Demander aux lotisseurs d'élaborer un cahier des charges en faveur de la TVB ● Agir pour l'intégration paysagère des bâtiments à vocation économique et commerciale ● Lutter contre les espèces exotiques envahissantes

pour les aménager en faveur de la biodiversité et pour y installer des panneaux de sensibilisation sur le thème des continuités écologiques. Dans un autre registre, les élus d'une commune jugent pertinent d'intégrer deux actions à la reconversion d'une friche industrielle en école. Si ce projet voit le jour, ils seraient intéressés pour réfléchir à son intégration paysagère et à l'installation d'une chaudière à bois qui permettrait de valoriser les haies présentes sur la commune tout en participant ainsi à leur maintien.

La prise en compte des volontés d'actions des élus (cf. figure 10 ci-contre), qui sera abordée par la suite, constitue le fondement d'un plan d'actions réaliste qui puisse répondre aux visions locales et aux réalités de terrain.

c. Une animation pluri-communale

La dernière partie du guide d'entretien porte sur les attentes des acteurs locaux envers le futur plan d'actions, sa structure ou encore ses modalités de diffusion et d'animation.

Si certains acteurs interrogés éprouvent des difficultés à se projeter dans l'utilisation du plan d'actions, aucun ne se prononce contre la présence de cartes communales. Ces dernières leur semblent être un bon moyen de localiser les actions déjà menées et les volontés d'actions tout en s'informant de ce qui est fait dans les communes voisines.

Bien que la présence de cartes communales soit approuvée par tous les acteurs rencontrés, cinq élus sur six et quatre agriculteurs sur cinq souhaiteraient voir instaurée une animation pluri-communale s'appuyant sur l'élection d'un référent par commune. Plusieurs élus sont d'ailleurs volontaires pour être référent ou connaissent quelqu'un qui pourrait remplir cette fonction. Ce référent communal est perçu comme un moyen de veiller à la bonne diffusion de l'outil et de maintenir une dynamique locale en coordonnant la mise en œuvre des actions. Il pourrait également faciliter les échanges intercommunaux et ainsi encourager la réalisation d'actions sur des zones à enjeux partagées par plusieurs communes.

Quatre agriculteurs souhaiteraient être sollicités par le PNRA plutôt que par les représentants du monde agricole. Ainsi, l'un d'eux juge que "le Parc est une structure à laquelle il est plus facile de s'identifier en raison de sa proximité géographique, de sa connaissance du territoire et de son travail de terrain avec les agriculteurs".

Enfin, la création de fiches actions est jugée nécessaire par les 11 personnes interrogées afin de guider les acteurs volontaires. Toutefois, les idées d'éléments à y faire figurer et donc le niveau de précision des fiches varient d'un acteur à l'autre.

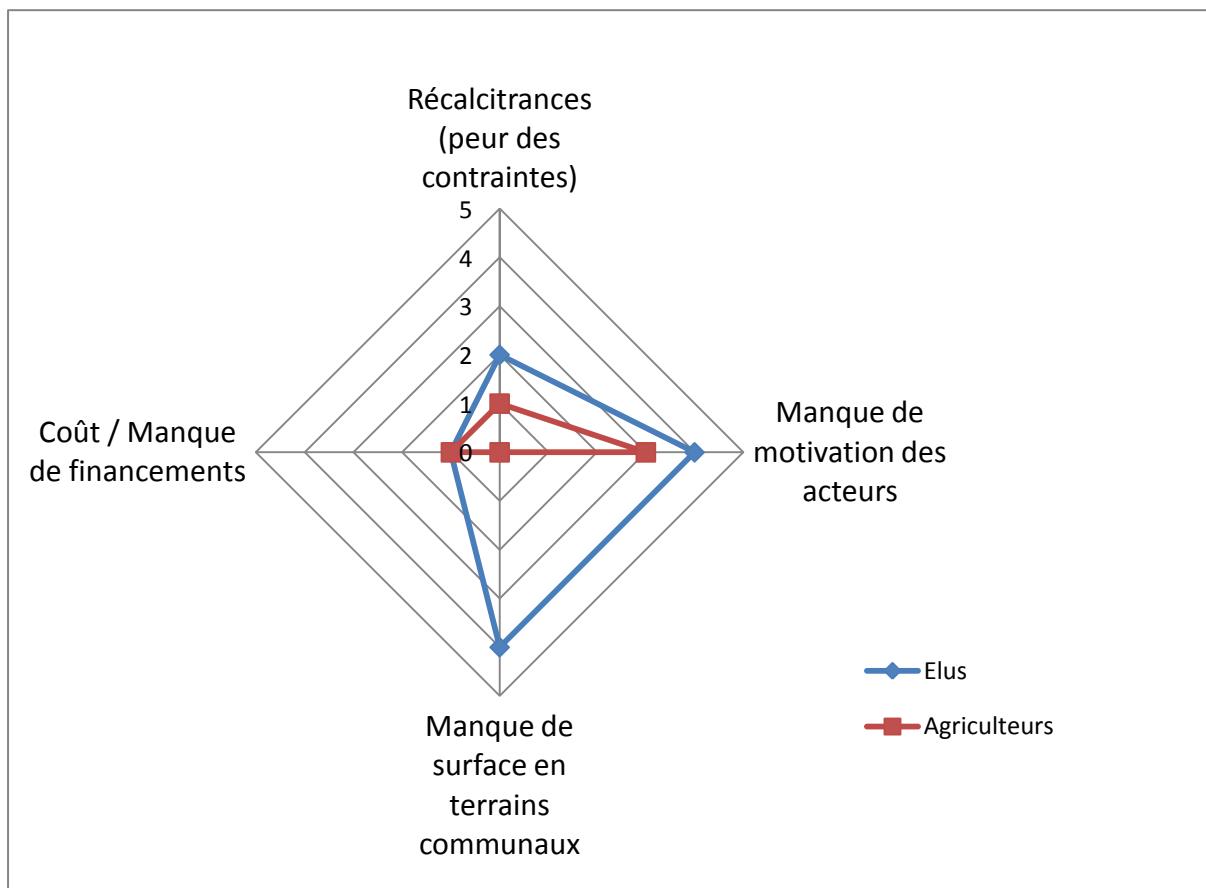


Figure 11. Bilan des freins éventuels à la mise en œuvre et à l'animation du futur plan d'actions identifiés par les acteurs locaux.

d. Des leviers et des freins potentiels

La participation engagée des acteurs pendant les entretiens présage un accueil favorable du futur plan d'actions. D'après les élus, la multifonctionnalité de certaines actions sera également un facteur de réussite, à l'image de la valorisation des chemins de randonnée qui peut profiter aux continuités écologiques mais aussi à la pratique de loisirs (randonnée, vélo, équitation, accès aux zones de pêche, *etc.*) ou à la diffusion de connaissances grâce à l'installation de panneaux pédagogiques. De même, le fait que plusieurs communes soient concernées par le plan d'actions pourrait, d'après un élu, "faciliter les échanges d'expériences et la mutualisation des moyens".

Les différents freins à la mise en place et à l'animation du futur plan d'actions sont résumés sur la figure 11 ci-contre. Quatre élus et trois agriculteurs redoutent un manque d'implication de la part des habitants et de certains acteurs socio-professionnels. Quatre élus considèrent que le manque de surface en terrains communaux sera un frein à la mise en place de certaines actions. C'est le cas de la création de mares, de la plantation d'arbres et de haies ou le maintien de tout ou partie du bois mort au sol. Bien que tous les élus attendent un soutien technique et/ou financier, seul l'un d'entre considère le coût des actions et le manque de financements mobilisables comme des freins majeurs à la mise en place et à l'animation du futur plan d'actions. Enfin, deux élus et un agriculteur craignent des récalcitrances qui seraient causées par la peur de nouvelles contraintes.

L'emploi de certains termes peut quant à lui prêter à confusion s'ils ne sont pas clairement définis, comme le mot "entretien" qui est très souvent assimilé à la notion de "propreté" et opposé à une intervention limitée qui serait favorable au développement de la faune et de la flore sauvages.

IV. DISCUSSION

1. Discussion des résultats et de leur prise en compte

La première hypothèse sur le manque d'information des acteurs de la zone d'étude au sujet des continuités écologiques et de leur prise en compte a été confirmée par les résultats de la réunion d'information mais aussi par les entretiens individuels.

Ces lacunes, caractérisées par une relative méconnaissance de la notion de continuité écologique et d'outils tels que la TVB ou les SRCE, sera pris en compte lors de la rédaction du plan d'actions en y intégrant des actions d'information sur les continuités écologiques. D'autre part, il justifie l'intérêt des acteurs locaux pour l'organisation de réunions thématiques et de groupes de travail. Bien que leur échelle d'organisation et les modalités d'animation restent à définir, de telles réunions permettraient de familiariser les acteurs locaux avec l'outil tout en répondant à leur

besoin en information, dialogue et retours d'expériences. Selon les actions à développer, ces réunions pourraient réunir un seul type d'acteur sur plusieurs types de milieux, plusieurs types d'acteurs sur un milieu précis ou encore un type d'acteur sur un milieu précis.

Toujours dans cette optique d'améliorer l'information, les élus jugent nécessaire à l'unanimité d'intégrer au futur outil des actions à destination des habitants. Afin de susciter leur intérêt, un soin particulier sera apporté à l'aspect visuel du plan d'actions.

La seconde hypothèse sur la variabilité des visions et des attentes d'un acteur à l'autre a été confirmée par les résultats des entretiens individuels. En effet, les sensibilités et les motivations varient, aussi bien entre les élus et les agriculteurs qu'au sein même de ces deux catégories. Ce phénomène est renforcé par les variations paysagères entre communes, qui induisent des enjeux différents en matière de continuités écologiques et influent sur les volontés d'actions des élus. Ainsi, la commune de Noyelles-sur-Sambre, caractérisée par la présence d'une rivière (la Sambre) et d'un important réseau de fossés, souhaite intervenir prioritairement sur ces types de milieux. La commune de Felleries conseille quant à elle de travailler de concert avec les gestionnaires forestiers en raison de la présence de boisements sur la commune. Enfin, quatre maires estiment que certaines zones de cultures situées sur leur commune sont déficitaires en haies et qu'il serait pertinent de procéder à des actions de plantation.

Les volontés d'actions et les projets auxquels les élus souhaiteraient inclure des actions en faveur des continuités écologiques ont été localisés sur la carte servant de support lors des entretiens. Ils seront intégrés aux cartes du futur plan d'actions afin que leur mise en œuvre soit priorisée.

Malgré cette diversité de points de vue, les entretiens font ressortir un certain nombre d'idées directrices à prendre en compte, notamment au sujet de l'animation du plan d'actions. Ainsi, une animation pluri-communale s'appuyant sur des référents communaux est plébiscitée par une grande majorité des acteurs rencontrés. Ces référents pourraient centraliser l'information et faciliter les échanges et actions intercommunaux.

La prise en compte de ces remarques et volontés d'actions lors de la rédaction du plan d'actions devrait permettre d'en faciliter la future mise en œuvre. En effet, l'appropriation de l'outil dépendra entre autres de sa capacité à répondre aux besoins formulés et localisés par les acteurs locaux.

2. Clés de réussite de l'étude

La réussite de la TVB repose sur l'implication de différents protagonistes qu'ils soient décideurs, gestionnaires ou usagers de l'espace. La mise en place d'un dialogue territorial pour confronter les visions et trouver des solutions pour une action efficace et pérenne est alors nécessaire (Fédération des Parcs naturels régionaux et Cerdd Nord-Pas de Calais, 2013). Le dialogue initié dans le cadre de cette étude a constitué une première clé de réussite. En effet, la volonté de co-construire le plan d'actions en se basant sur la transversalité et la complémentarité des approches a permis de coupler l'expertise technique du PNRA aux attentes et volontés d'actions des acteurs locaux.

La seconde clé de réussite de cette étude a été d'informer les acteurs locaux en amont du processus de consultation. En effet, la TVB et le SRCE-TVb sont des outils récents encore méconnus du grand public et des acteurs de l'aménagement du territoire. Ils peuvent susciter de grandes craintes, notamment de la part du public agricole. De plus, les enjeux liés à la préservation de la biodiversité et le vocabulaire qui y est associé sont relativement complexes à appréhender. Cela est d'autant plus vrai dans le cas des continuités écologiques, qui recouvrent une multitude de milieux et d'espèces. Le travail de vulgarisation réalisé lors de la réunion d'information a donc permis d'apporter les éléments nécessaires à la compréhension du projet et de l'intérêt d'une démarche participative. Les outils créés pourront être réutilisés lors de la présentation du plan d'actions et dans le cadre de futures réunions d'information.

La consultation des acteurs locaux par le biais d'entretiens individuels constitue l'un des points forts de cette étude puisqu'elle s'est avérée efficace pour favoriser leur expression et ainsi identifier des pratiques déjà menées en faveur des continuités écologiques ainsi que des volontés d'actions. Ces entretiens ont également facilité la mise en lumière de craintes et de réticences, légitimant la création de fiches actions qui permettront aux acteurs de trouver les principales réponses à leurs interrogations ainsi que des contacts susceptibles de les guider dans leur réflexion.

Les guides d'entretiens ont permis des échanges construits en suivant un déroulement logique. Leur utilisation basée sur l'écoute et la proposition d'actions concrètes en faveur des continuités écologiques a abouti à la formulation de recommandations pertinentes. La complémentarité de ces outils avec la carte des zones à enjeux présentée aux acteurs locaux facilite à la fois la localisation et la discussion de ces actions. Ces guides pourront être réutilisés lors de la transposition du futur plan d'actions à l'ensemble de la 3CA. Enfin, la concertation interne au PNRA en vue de

sélectionner les actions à intégrer aux guides a souligné la nécessité de créer davantage de lien entre les différents pôles d'intervention de cette structure (préservation de la nature, urbanisme et cadre de vie, écocitoyenneté, développement économique et rural) dans le cadre des projets en lien avec la TVB.

D'après la première moitié des entretiens réalisés, la diversité d'acteurs impliqués dans la démarche de concertation et l'intérêt dont ils ont fait preuve envers le projet semblent être des gages de réussite pour l'étude. Les perceptions et les intérêts liés à la biodiversité varient d'un acteur à l'autre, et cela semble d'autant plus vrai concernant un outil comme la TVB, qui mise sur la transversalité des approches.

Enfin, l'adaptabilité à la remise en question de la méthodologie envisagée initialement a également constitué une clé de réussite.

3. Limites de l'étude

La méthodologie testée dans cette étude a également montré un certain nombre de limites. Tout d'abord, la révision du plan Paysage-TVb de l'AMVS a nécessité de réduire le nombre de communes à intégrer à la démarche de concertation et à l'élaboration du plan d'actions, au risque de remettre en question l'intégrité du continuum écologique identifié initialement (Noyelles-sur-Sambre, qui est la commune la plus à l'ouest du plan d'actions, se retrouvant séparée des autres communes de la 3CA). Bien que cela soit nécessaire pour éviter les interférences entre deux projets œuvrant dans un même objectif, on peut s'interroger sur les limites d'un raisonnement basé sur les frontières administratives plutôt que sur l'intégrité et la fonctionnalité des continuités écologiques identifiées.

D'autre part, le nombre de personnes présentes à la réunion a été limité. Cela est sans doute dû à l'envoi tardif des courriers d'invitation en raison des échéances imparties pour son organisation. En effet, ces dernières ont été écourtées par la modification de la méthodologie et par un délai administratif.

Enfin, la durée du stage et les périodes de congés ont d'une part limité le nombre de rencontres entre le stagiaire et le groupe de pilotage interne au PNRA, et d'autre part obligé à décaler les entretiens avec les représentants des différentes catégories professionnelles à la période estivale voire au mois de septembre car tous ne peuvent être rencontrés uniquement par le stagiaire.

4. Perspectives

L'étude réalisée en 2014 s'inscrit dans le prolongement des travaux réalisés en 2013 et introduit la mise en œuvre du plan d'actions. Ainsi, **différentes perspectives s'offrent au projet.**

a. Perspectives à court terme

Le dernier mois de stage permettra de poursuivre les entretiens individuels avec le dernier élu, les neuf agriculteurs restants et les trois représentants des différentes catégories professionnelles identifiées. Un entretien sera également organisé avec la 3CA afin de discuter des actions relevant des compétences de l'EPCI.

Pendant cette période, le stagiaire rédigera un premier jet du plan d'actions et proposera les modalités de suivi et d'animation du projet. Un travail cartographique sera nécessaire pour localiser et légender sur les cartes communales et intercommunales les volontés d'actions identifiées lors des entretiens ainsi que les actions jugées prioritaires au regard des continuités écologiques de chaque commune. Ce travail cartographique facilitera celui de la cellule Système d'Information Géographique (SIG) du PNRA qui sera en charge, dès le mois de septembre, de réaliser les cartes finales en compilant les travaux cartographiques réalisés en 2013 et 2014 et de concevoir une légende simplifiée compréhensible par le plus grand nombre.

Enfin, une ébauche des futures fiches actions sera réalisée par le stagiaire, qui rédigera certaines d'entre elles.

A la fin du stage, une réunion du groupe de pilotage interne au PNRA sera organisée afin de présenter et discuter le travail réalisé en 2014 en vue d'améliorer le plan d'actions.

b. Perspectives à moyen et long termes

Une réunion de restitution sera organisée en automne afin de faire un bilan des deux années d'étude et de présenter et discuter le plan d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire. Cette réunion pourrait être l'occasion de désigner un référent par commune, si cette option est choisie par les acteurs, afin de coordonner les actions réalisées ou à venir, de faciliter les échanges entre communes ou encore d'organiser des réunions thématiques. Suite à cette réunion, le plan d'actions sera amélioré par le PNRA en intégrant les remarques formulées avant d'être soumis à validation de la 3CA.

Dès lors, l'outil entrera dans sa phase opérationnelle et sera pris en charge par la chargée de mission "Gestion de l'espace" du PNRA dans l'objectif de promouvoir son appropriation par les acteurs locaux. Pour initier cette dynamique, elle pourra s'appuyer sur les volontés d'actions

identifiées lors des entretiens individuels tout en veillant à la bonne diffusion du plan d'actions auprès des communes, des acteurs socio-professionnels et des habitants de la zone d'étude.

Les acteurs volontaires pourront bénéficier des fiches actions et de l'ingénierie développée par les équipes du PNRA, y compris lors du suivi et de l'évaluation du plan d'actions. L'outil cartographique pourra être actualisé (fréquence à définir) afin de localiser les actions mises en place et de mettre à jour les volontés d'actions.

En parallèle, des réunions entre les référents communaux pourraient être organisées (fréquence à définir) afin d'encourager de nouvelles initiatives et de favoriser le partage d'expérience, notamment via l'organisation de réunions thématiques.

A terme, l'objectif du partenariat entre la 3CA et le PNRA est d'étendre la méthode développée depuis 2013 aux quarante-quatre communes de la 3CA. Pour cela, il faudra évaluer la pertinence de l'étude et de ses résultats afin de définir les modalités et les échéances de cette transposition.

Enfin, un lien pourrait être établi entre le plan d'actions de la 3CA et la révision du plan Paysage-TVB de l'AMVS afin de ne pas perdre de vue les continuités écologiques communes aux deux EPCI.

V. CONCLUSION

Œuvrer en faveur d'un réseau écologique cohérent à l'échelle d'un territoire ou d'un site donné peut concerner tout type d'acteurs. Cette étude est un exemple parlant de la diversité des points de vue qui entrent en jeu.

Conscient de cette diversité, le PNRA et la 3CA ont souhaité élaborer un plan TVB pluri-communal hiérarchisé en adéquation avec les enjeux de la zone d'étude et en lien étroit avec les acteurs du territoire pour maintenir et renforcer les continuités écologiques identifiées en 2013.

Pour pallier un éventuel manque d'information, le premier objectif de l'étude était de sensibiliser les acteurs locaux à la notion de TVB et de les informer sur le contexte et l'ambition de l'étude. Cet objectif a été atteint grâce à l'organisation d'une réunion d'information, qui a aussi permis de répondre à certaines craintes et interrogations.

D'autre part, la diversité d'acteurs locaux laissait présager des visions variées en matière de continuités écologiques. Le second objectif de l'étude était donc de les consulter afin de recueillir leur avis sur la pertinence des actions envisagées, d'identifier d'éventuelles volontés d'actions et de

cerner leurs attentes envers le futur plan d'actions. Cet objectif a été rempli grâce à l'organisation d'entretiens individuels basés sur des guides structurés.

Les premiers entretiens ont d'ores et déjà permis d'identifier des volontés d'actions, dont la cartographie et la priorisation constitueront le socle d'un outil volontariste et sans valeur d'opposabilité. Ce plan d'actions en cours de rédaction intégrera également les avis recueillis sur la structure et l'animation du projet afin d'encourager son appropriation par les acteurs locaux. Le souhait d'une majorité d'acteurs d'instaurer une animation pluri-communale et d'élire des référents communaux afin de garantir un suivi et une gouvernance efficaces du projet constitue un résultat important. De même, l'organisation de réunions thématiques afin d'encourager le dialogue et les retours d'expériences est une préconisation récurrente.

L'objectif du futur plan d'actions n'est pas d'apporter une simple carte supplémentaire, mais au contraire un outil synthétique et opérationnel misant sur la transversalité des approches et la facilité d'utilisation. En regroupant une large gamme de milieux, d'acteurs et d'outils tout en prenant en compte les caractéristiques du territoire et les volontés d'actions des protagonistes, il facilitera l'information, l'aide à la décision et la synergie des acteurs locaux soucieux d'œuvrer dans un objectif commun. Les cartographies sur lesquels il s'appuiera se veulent plus fines et donc plus explicites que celles du SRCE-TVB, qui couvre l'ensemble de la région Nord-Pas-de-Calais.

La charte du PNRA rappelle que la biodiversité du Parc est menacée si les acteurs n'agissent pas dans une logique commune de préservation systématiquement présente, y compris dans les actions de développement économique (Parc naturel régional de l'Avesnois, 2010). De telles études visant à favoriser l'intégration multidimensionnelle des continuités écologiques aux activités anthropiques aideront à mieux concilier les enjeux environnementaux et socio-économiques des territoires.

LISTE DES ACRONYMES

3CA : Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

AMVS : Agglomération de Maubeuge-Val de Sambre

ADARTH : Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

EPCI : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

MAEt : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée

PNRA : Parc Naturel Régional de l'Avesnois

TVB : Trame Verte et Bleues

SIG : Système d'Information Géographique

SMAECEA : Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique

SRCE-TVB : Schéma Régional de Cohérence Ecologique Trame Verte et Bleue (région Nord-Pas-de-Calais)

ZNIEFF : Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Assemblée Nationale et Sénat de la République française (2009) Loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Vol. NOR : DEVX0811607L.
- Assemblée Nationale et Sénat de la République française (2010) Loi n°2010-788 du 12 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement. Vol. NOR : DEVX0822225L.
- Beierle T.C. (2002) The quality of stakeholder-based decisions. *Risk Analysis* **22**: 739–749.
- Centre de ressources Trame verte et bleue (2012a) Constitution d'un réseau écologique sur la commune de Muttersholtz.
- Centre de ressources Trame verte et bleue (2012b) Intégration de la TVB dans le PLU de Brouckerque.
- Centre de ressources Trame verte et bleue (2013a) Expérimenter la Trame verte et bleue à l'échelle d'une exploitation agricole : le programme Agricobio Guînes.
- Centre de ressources Trame verte et bleue (2013b) Mise en place d'une mesure agro-environnementale territorialisée « Corridor écologique ».
- Centre permanent d'initiative à l'environnement Val d'Authie (2011) Schéma Trame verte et bleue territoriale du Pays du Cambrésis, Phase 4 : Programme d'actions.
- Davidson S. (1998) Spinning the wheel of empowerment. *Planning* **1262**: 14–15.
- Dictionnaire français Larousse (2014) <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/concertation/17893>.
- Dougill A.J., Fraser E.D.G., Holden J., Hubacek K., Prell C., Reed M.S., Stagl S.T. & Stringer L.C., (2006) Learning from doing participatory rural research: Lessons from the Peak District National Park. *Journal of Agricultural Economics* **57**: 259–275.
- Etd Centre de ressources du développement territorial (2012) Roubaix : définition d'une stratégie de Trame verte et bleue, d'un plan d'actions et mise en œuvre d'un corridor écologique en milieu urbain dense.

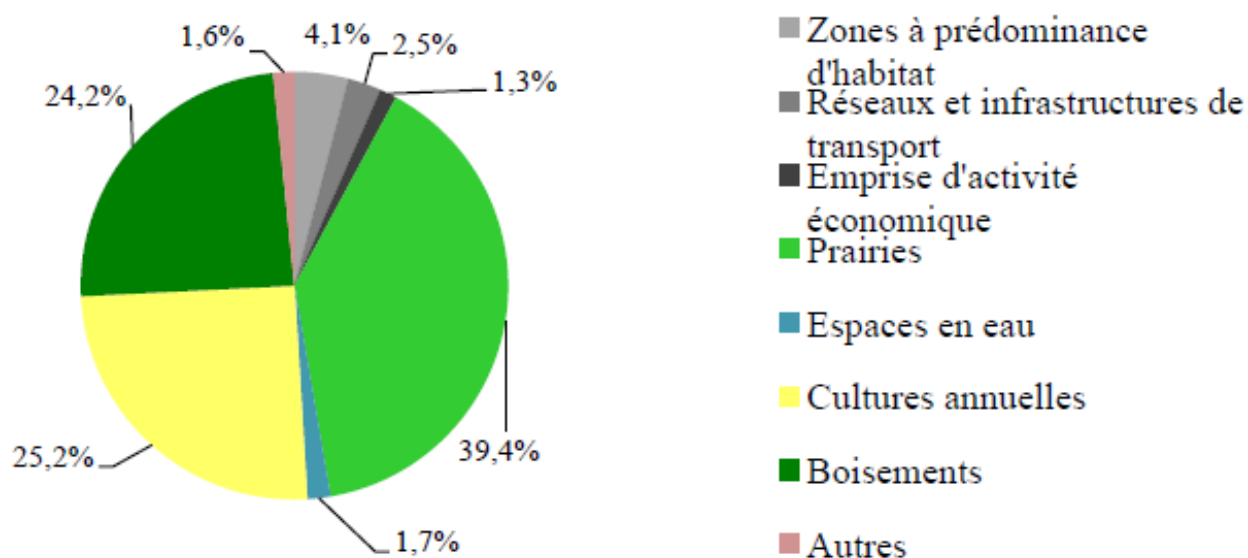
- Fédération des Parcs naturels régionaux et Cerdd Nord-Pas de Calais (2013) Mobiliser les acteurs pour mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue.
- Fischer F. (2000) Citizens, experts and the environment. The Politics of Local Knowledge. *Durham and London: Duke University Press.*
- Healey P. (2003) Collaborative planning in perspective. *Planning Theory* 2003;2: 101–23.
- Howden P. & Vanclay F. (2000) Mythologization of farming styles in Australian broadacre cropping. *Rural Sociology* 2000;65(2): 295–310.
- Human B.A. & Davies A. (2010) Stakeholder consultation during the planning phase of scientific programs. *Marine Policy* 34 (2010): 645–654.
- Khater C., Raevel V., Sallantin J., Thompson J.D., Hamze M. and Martin A. (2012) Restoring Ecosystems Around the Mediterranean Basin: Beyond the Frontiers of Ecological Science. *Restoration Ecology* 20, No. 1: 1-6.
- Knight (2001) Natural Enemies: People–Wildlife Conflicts in Anthropological Perspective. Routledge, London, UK.
- Légifrance (2014) “Code de l’Environnement”. Secrétariat général du gouvernement (SGG). <http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074220&dateTexte=20140408>.
- Le Premier ministre (2014) Décret n° 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Vol. NOR: DEVL1135290D.
- Loreau M., Naeem S., Inchausti P., Bengtsson J., Grime J.P., Hector A., Hooper D.U., Huston M.A., Raffaelli, Schmid B., Tilman D. & Wardle D.A. (2001) Biodiversity and Ecosystem Functioning: current knowledge and future challenges. *Science* 294 no.5543: 804–808.
- Lynam T., De Jong W., Sheil D., Kusumanto T. & Evans K. (2007) A review of tools for incorporating community knowledge, preferences, and values into decision-making in natural resources management. *Ecology and Society* 12(1): 5 (available online : <http://www.ecologyandsociety.org/vol12/iss1/art5/>).

- Office national des forêts (2010) Mise en place d'un réseau d'îlots de vieux arbres en forêt de plaine, Forêt domaniale de Rambouillet (Yvelines).
- Parc naturel régional de l'Avesnois (2010) Charte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, rapport de charte: 51–63.
- Parc naturel régional de l'Avesnois (2012) Rapport d'activité 2011.
- Parc naturel régional de l'Avesnois (2013) Rapport d'activité 2012.
- Pascual-Hortal L. & Saura S. (2006) Comparison and development of new graph-based landscape connectivity indices: towards the prioritization of habitat patches and corridors for conservation. *Landscape Ecology* **21**: 959–967.
- Pays de la Lys romane (2009) Trame Verte et Bleue du Pays de la Lys romane - Période 2009-2015.
- Redpath S.M., Arroyo B.E., Leckie F.M., Bacon P., Bayfield N., Guti R.J., Guttierrez & Thirgood S.J. (2004) Using Decision Modeling with Stakeholders to Reduce Human–Wildlife Conflict: a Raptor–Grouse Case Study. *Conservation Biology* **18**, No. 2: 350–359.
- Reed M.S. (2008) Stakeholder participation for environmental management : A literature review. *Biological conservation* **141**: 2417–2431.
- Reed M.S., Dougill A.J. & Baker T. (2008) Participatory indicator development: what can ecologists and local communities learn from each other? *Ecological Applications* **18**: 1253–1269.
- Rowe G., Marsh R. & Frewer L.J. (2004) Evaluation of a deliberative conference in science. *Technology and Human Values* **29**: 88–121.
- Storkey J., Meyer S., Still K.S. & Leuschner C. (2012) The impact of agricultural intensification and land-use change on the European arable flora. *Proc. R. Soc. B: Biol. Sci.* **279**(1732): 1421–1429.
- Stringer L.C., Dougill A.J., Fraser E., Hubacek K., Prell C. & Reed M.S. (2006) Unpacking "participation" in the adaptive management of social-ecological systems: a critical review. *Ecology and Society* **11**(2): 39 (online).

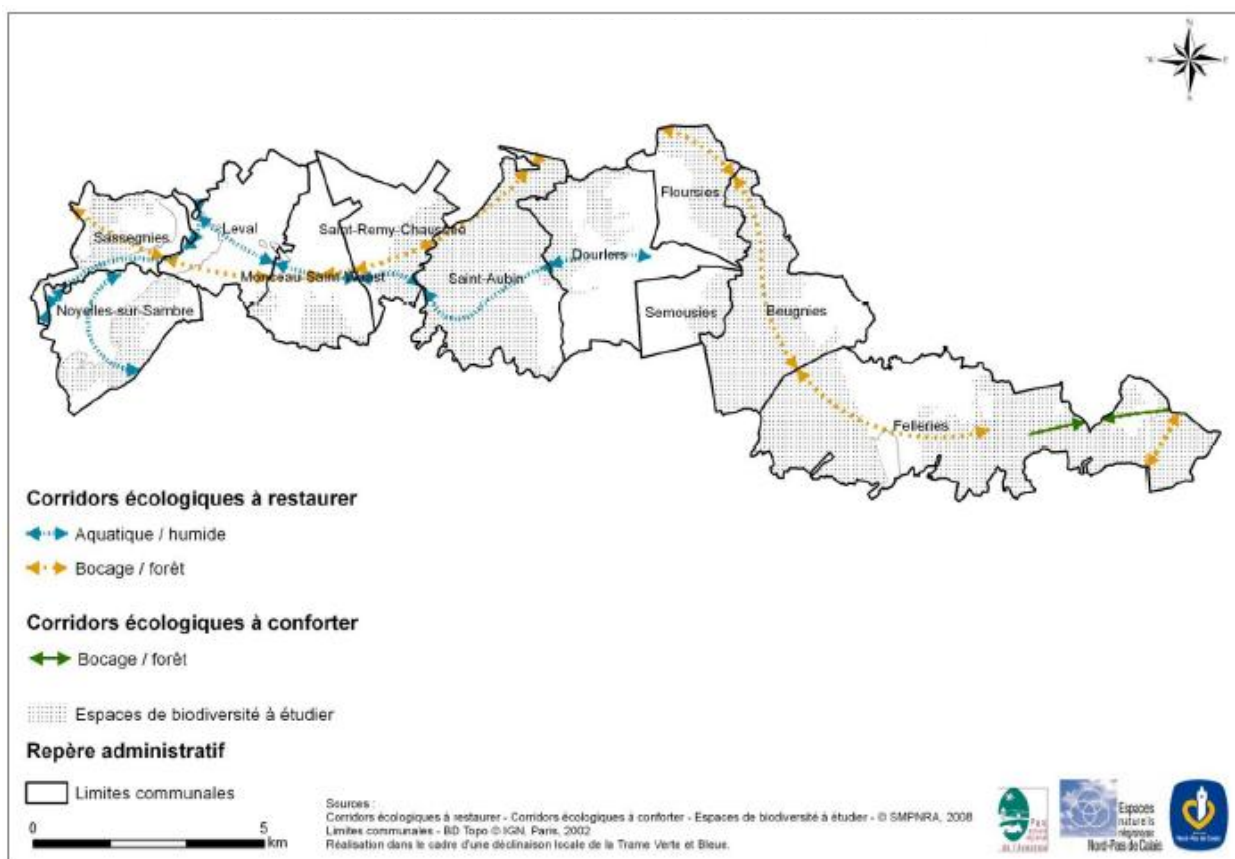
- Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Blaisoise (2012) Trame verte et bleue – Territoire des Pays Beauce Val de Loire et Pays des Châteaux. Tome 2 : programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité – Rapport de présentation.
- Van den Hove S. (2006) Between consensus and compromise: acknowledging the negotiation dimension in participatory approaches. *Land Use Policy* **23**: 10–17.
- Wandersman A. (1981) A framework of participation in community organisations. *Journal of Applied Behavioural Science* **17**: 27–58.
- White P.C.L., Jennings N.V., Renwick A.R. & Barker N.H.L (2005) Questionnaires in ecology: a review of past use and recommendations for best practice. *Journal of Applied Ecology* **42**: 421-430.
- Wilcove D.S., McLellan C.H. & Dobson A.P. (1986) Habitat fragmentation in the temperate zone. M.E. Soulé, editor. *Conservation Biology*. Sinauer Associates, Sunderland, Massachusetts: 237–256.
- Wilcox D. (2003) The Guide to Effective Participation (available online : <http://www.partnerships.org.uk/guide>).
- Young A., Boyle T. & Brown T. (1996) The population genetic consequences of habitat fragmentation for plants. *Trends in Ecology & Evolution* **11**, Issue 10: 413–418.

ANNEXES

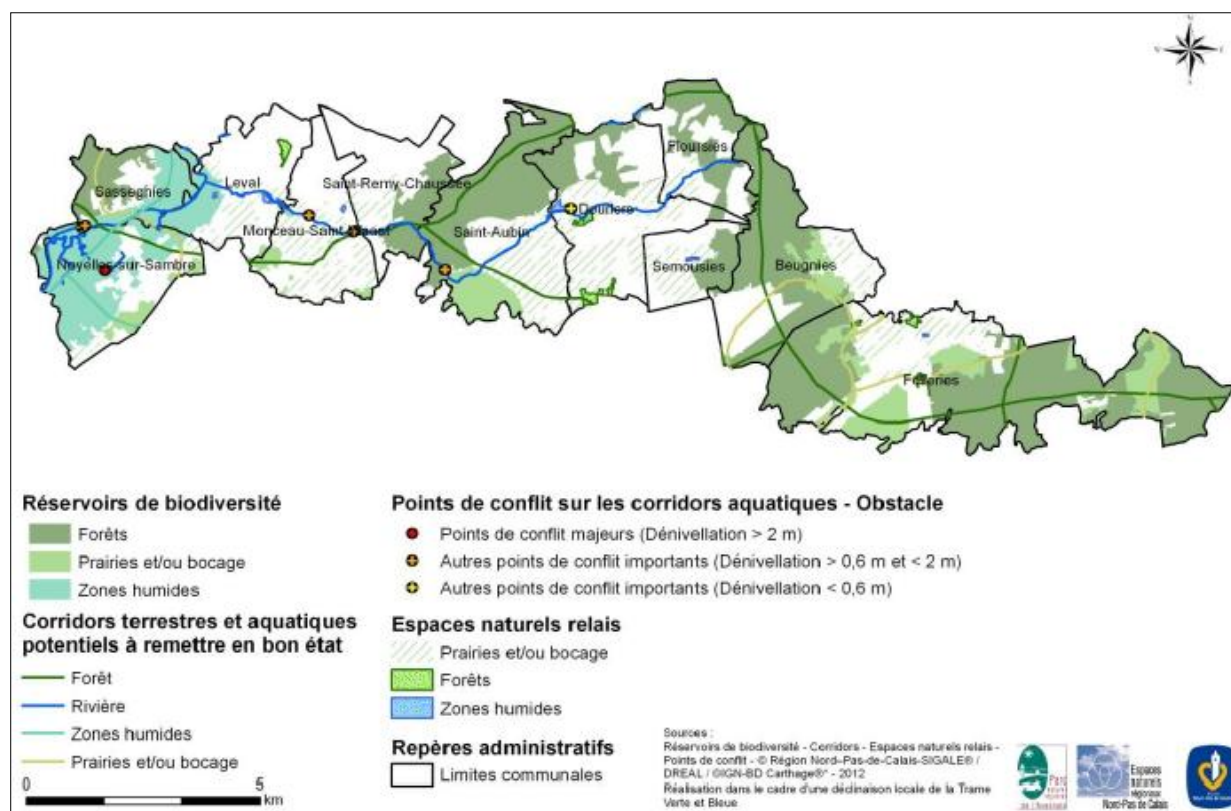
Annexe 1. Répartition de l'occupation des sols des onze communes de la zone d'étude



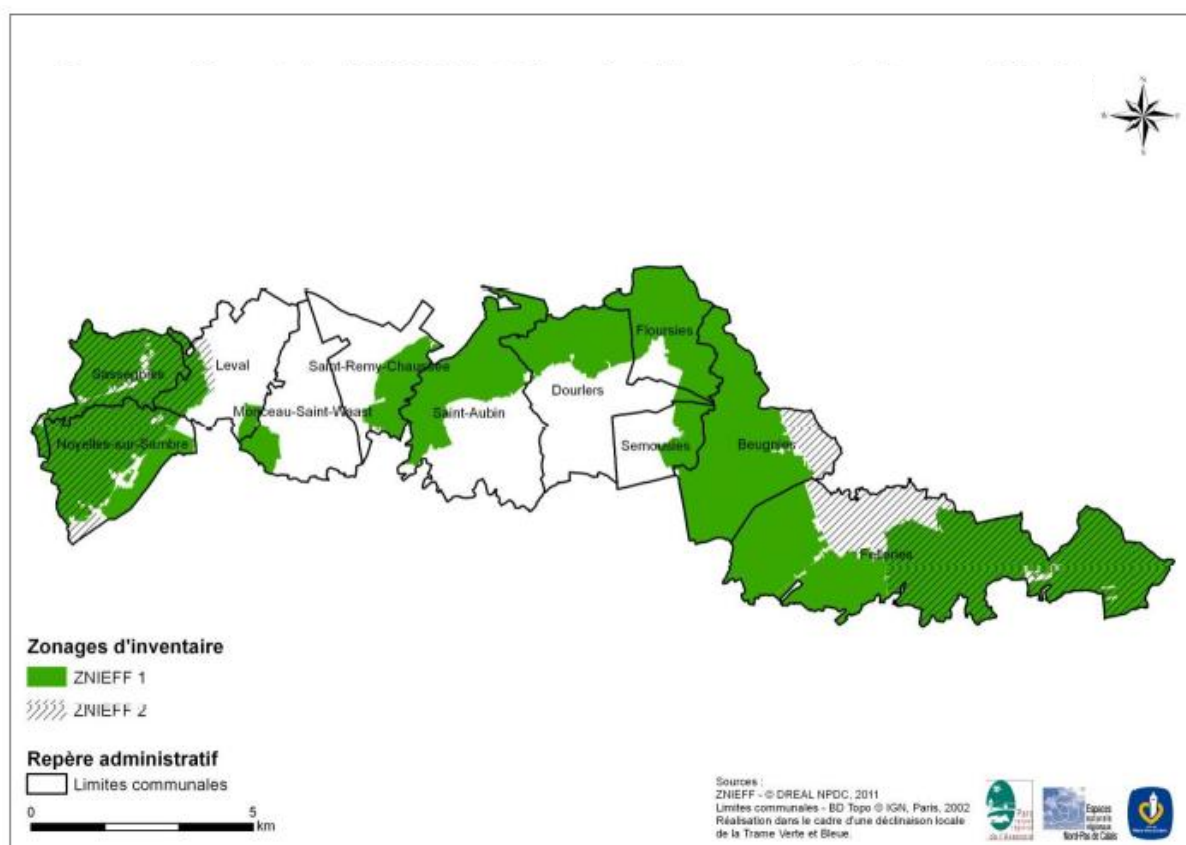
Annexe 2. Situation de la zone d'étude au regard des continuités écologiques identifiées dans le Plan de Parc



Annexe 3. Situation de la zone d'étude au regard des continuités écologiques identifiées dans le SRCE-TVB



Annexe 4. Zonages d'inventaire (ZNIEFF 1 et 2) sur les onze communes de la zone d'étude



Annexe 5. Liste des invités à la réunion d'information du 16 juin 2014

a. La 3CA :

- Président de la 3CA
- Directeur Général des Services de la 3CA
- 11ème vice-président de la 3CA, bocage et énergies renouvelables
- Chargée de mission "Habitat foncier" à la 3CA

b. Les maires des 7 communes de la 3CA concernées par le schéma TVB

c. Les délégués au Syndicat Mixte du PNRA des 7 communes de la 3CA concernées par le schéma TVB

d. Les représentants d'acteurs locaux suivants :

- Association de Développement Agricole et Rural Thiérache-Hainaut
- Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois
- Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas de Calais
- Fédération Départementale des Chasseurs du Nord
- Fédération du Nord pour la Pêche et la protection des Milieux Aquatiques
- Association Aubépine
- Groupe des Naturalistes de l'Avesnois
- Centre Régional de la Propriété Forestière
- Coopérative Forestière du Nord
- Conseil Général du Nord (service voirie)
- Voies Navigables de France

Annexe 6. Guide d'entretien à destination des élus

Guide d'entretien TVB 3CA : élus

CADRE D'ETUDE

Consultation des acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'actions Trame verte et bleue pluri-communal (cf. carte de la zone d'étude)

OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

- Identifier les actions mises en œuvre en faveur des continuités écologiques
- Identifier les volontés d'actions en faveur des continuités écologiques
- Evaluer la pertinence des actions envisageables
- Discuter la structure, la diffusion et l'animation du futur plan d'actions

DATE

.....

LIEU

.....

DUREE DE L'ENTRETIEN

1h30

ENQUÊTEUR

Prénom/Nom : Fonction :

PERSONNE ENQUÊTÉE

Prénom/Nom :

Fonction : Depuis :

Commune concernée :	Noyelles-sur-Sambre	☐
	Saint-Aubin	☐
	Dourlers	☐
	Floursies	☐
	Semousies	☐
	Beugnies	☐
	Felleries	☐

RENSEIGNEMENTS SUR LA COMMUNE ET L'ELU

- a. Surface de la commune :
- b. Surface en terrains communaux :
- c. Surface en terrains intercommunaux :
- d. Nombre d'habitants :
- e. Dynamique de la population (en hausse, en diminution) : depuis
- f. Etes-vous :
- | | |
|--|---|
| Délégué au Parc naturel régional de l'Avesnois | ☐ |
| Elu de votre intercommunalité | ☐ |
| Elu du département | ☐ Si oui, précisez |
| Elu de la région | ☐ Si oui, précisez |
| Membre d'une association / fédération | ☐ Si oui, précisez |
| Autre | ☐ Si oui, précisez |

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Pour les nouveaux élus ou personnes qui n'ont pas été rencontrées l'année précédente :

1. Avez-vous déjà entendu parler du concept de Trame verte et bleue ?

Oui ☐ Non ☐

2. Si oui, de quelle(s) manière(s) ?

.....

.....

.....

3. Comment définiriez-vous ce concept ? Des mots clés vous viennent-ils à l'esprit ?

.....

.....

RAPPELS sur les notions de TVB et de continuité écologique (sous-trame, réservoir de biodiversité, corridor écologique, élément fragmentant, point de conflit etc.).

Présentation du travail de Sophie à l'échelle de sa commune (notamment les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques identifiés)

4. Les administrés (habitants, agriculteurs, autres acteurs socio-professionnels etc.) vous ont-ils adressé des remarques, des interrogations, des craintes ou des réticences au sujet de la TVB, du SRCE-TVb ou des continuités écologiques ?

.....

.....

.....

e.

EVALUATION DES ACTIONS ENVISAGEES POUR LE PLAN D'ACTIONS TRAME VERTE ET BLEUE PLURI-COMMUNAL

Plusieurs actions susceptibles d'être intégrées au futur plan d'actions TVB vont vous être présentées. Pour chacune d'elles, plusieurs questions vous seront posées afin d'en mesurer la pertinence et d'identifier d'éventuelles difficultés à prévoir. Pour la troisième colonne, il vous est demandé d'attribuer un indice compris entre 1 et 4 (1 = l'affirmation est fausse ; 4 = l'affirmation est exacte).

Type d'action	Ma commune met déjà en place cette action (Si oui, la présenter brièvement)	Si non, je suis intéressé(e) pour que ma commune mette en place cette action	Pour mettre en place cette action, ma commune aurait besoin d'un soutien	Selon moi, les freins à la mise en place de cette action sont les suivants	Selon moi, les leviers et/ou facilitateurs sont les suivants	Remarques
Restaurer les frayères et leur connexion au cours d'eau	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Entretenir de manière écologique la végétation en bordure de cours d'eau (gestion écologique des ripisylves)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Restaurer la continuité piscicole et sédimentaire des cours d'eau	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Mettre en défens les berges soumises au piétinement des troupeaux	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Entretenir et curer les fossés	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Reconnecter le lit majeur au cours d'eau	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Prendre en compte les zones humides dans les docs d'urbanisme	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Renforcer le réseau de mares (entretien et/ou création)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			

Type d'action	Ma commune met déjà en place cette action (Si oui, la présenter brièvement)	Si non, je suis intéressé(e) pour que ma commune mette en place cette action	Pour mettre en place cette action, ma commune aurait besoin d'un soutien	Selon moi, les freins à la mise en place de cette action sont les suivants	Selon moi, les leviers et/ou facilitateurs sont les suivants	Remarques
Planter des haies/arbres/frutiers d'essences locales	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Adapter les pratiques de taille des haies et des arbres en faveur de la biodiversité (fréquence, outillage, période)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Développer la filière bois-énergie pour la valorisation des haies - Sensibilisation des acteurs locaux - Plan de gestion du bocage - Installation d'une chaudière - Taille adaptée	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Adapter les pratiques de fauche en faveur de la biodiversité (gestion différenciée des prairies et bandes enherbées en faveur des plantes sauvages : fréquence, période, hauteur, fauche centrifuge, zones refuges)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Favoriser les lisières étagées	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Créer des îlots de vieux bois (arbres anciens)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Laisser tout ou partie du bois mort au sol	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Participer au dispositif de protection concertée du bocage	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			

Type d'action	Ma commune met déjà en place cette action (Si oui, la présenter brièvement)	Si non, je suis intéressé(e) pour que ma commune mette en place cette action	Pour mettre en place cette action, ma commune aurait besoin d'un soutien	Selon moi, les freins à la mise en place de cette action sont les suivants	Selon moi, les leviers et/ou facilitateurs sont les suivants	Remarques
Protéger les boisements, arbres isolés et haies remarquables	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Aménager de manière écologique le patrimoine bâti utile à la faune sauvage (grange, grenier, combles)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Limiter ou supprimer l'utilisation d'intrants chimiques (fertilisation et produits phytosanitaires)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Agencer les nouvelles constructions de manière à maximiser le potentiel de déplacement des espèces	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Demander aux lotisseurs d'élaborer un cahier des charges de lotissement en faveur de la TVB	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Agir pour l'intégration paysagère des bâtiments à vocation économique et commerciale	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Diminuer la mortalité de la faune causée par la circulation routière	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Recenser les éléments fixes du paysage (linéaire de haies, arbres, occupation du sol etc.)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Limiter les obstacles au déplacement de la faune terrestre	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			

Type d'action	Ma commune met déjà en place cette action (Si oui, la présenter brièvement)	Si non, je suis intéressé(e) pour que ma commune mette en place cette action	Pour mettre en place cette action, ma commune aurait besoin d'un soutien	Selon moi, les freins à la mise en place de cette action sont les suivants	Selon moi, les leviers et/ou facilitateurs sont les suivants	Remarques
Sensibiliser les services techniques communaux / intercommunaux (gestion différenciée, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, etc.)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Communiquer auprès des particuliers sur les continuités écologiques et les pratiques individuelles (gestion différenciée, jardin au naturel)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Sensibiliser les élèves à la thématique des continuités écologiques	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Valoriser les actions en faveur des continuités écologiques	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Valoriser les chemins de randonnée (aménagement en faveur des continuités écologiques, panneaux d'information)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			
Adapter les pratiques agricoles (pratiques extensives, AB, plantation de haies, etc.)	☐ Oui ☐ Non ☐ N.C.	1 2 3 4 ☐ A court terme ☐ A moyen terme ☐ A long terme	☐ Non ☐ Technique ☐ Financier ☐ Technique et financier			

10. Y a-t-il des actions, non citées ci-dessus, qui vous sembleraient favorables à la TVB et qu'il vous paraîtrait pertinent d'intégrer au plan d'actions ?

.....
.....

11. Sur quelles zones et dans quel laps de temps souhaiteriez-vous travailler prioritairement dans le cadre d'un plan d'actions TVB ? Pouvez-vous les localiser sur la carte ?

.....
.....
.....

12. Quelles actions seraient potentiellement concernées et à quelles fins ?

.....
.....
.....

VOS ATTENTES ENVERS LE FUTUR PLAN D'ACTIONS TVB

13. Quelles sont actuellement vos besoins et/ou interrogations vis-à-vis des continuités écologiques ? (*exemples : informations, échange d'expériences, conseils, expertise, etc.*)

.....
.....
.....

14. Qu'attendriez-vous d'un plan d'actions TVB pluri-communal ? Qu'espéreriez-vous y trouver ?

.....
.....
.....

15. Comment et à quelles fins souhaiteriez-vous pouvoir l'utiliser ?

.....
.....
.....

16. Avez-vous des idées pour optimiser sa compréhension et sa facilité d'utilisation par les élus ? (*exemples : structuration, notice d'utilisation, échelle d'approche, etc.*)

.....
.....
.....

17. Quel(s) mode(s) de diffusion et d'animation du plan d'actions pluri-communal vous semble(nt) le(s) plus pertinent(s) ?

Animation communale	O
Animation pluri-communale	O
Référent communal	O
Diffusion par les représentants d'acteurs	O
Sollicitation des acteurs par le PNRA	O
Réunions thématiques (information et retours d'expérience)	O
Ateliers/groupes de travail par types d'acteurs	O
Ateliers/groupes de travail par types de milieux	O
Autre(s) :	

18. Quels seraient les éventuels freins à la mise en place et à l'animation d'un plan d'actions TVB ?

.....
.....
.....

19. D'après vous, quels outils et/ou techniques permettraient d'éviter les malentendus, les incompréhensions, les craintes, etc. ?

.....
.....
.....

20. Que souhaiteriez vous savoir sur les actions présentées dans le plan d'actions pour le TVB ?

Acteurs cibles	O
Descriptif	O
Intérêt de l'action	O
Financements mobilisables	O
Organismes et personnes ressources	O
Retours d'expériences	O
Leviers/difficultés à prévoir	O
Autre(s) :	

Je vous remercie pour le temps que vous avez consacré à ce questionnaire.

✂-----

Valentin PHELIPPEAU

Stagiaire "Schéma Trame verte et bleue"
"Grange Dîmière"
03.27.77.52.65
06.76.84.80.97
valentin.phelippeau@hotmail.fr

Maison du parc
4 cour de l'Abbaye
B.P. 11 203
59 550 MAROILLES

Mots-clés

Continuités écologiques, Trame Verte et Bleue, information, concertation, plan d'actions

Résumé

Ce rapport s'intéresse au travail d'information et de consultation des acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration d'un plan d'actions Trame Verte et Bleue pluri-communal.

En vue de faciliter sa future appropriation, une démarche de concertation a été mise en place. Celle-ci s'est traduite par l'organisation d'une réunion d'information visant à pallier un manque de connaissances en matière de continuités écologiques. Dans un second temps, des entretiens individuels ont eu lieu afin d'évaluer la pertinence des actions envisagées, d'identifier des volontés d'actions et de discuter la structure, la diffusion et l'animation du futur plan d'actions. Les données récoltées sont actuellement prises en compte dans la rédaction du plan d'actions, qui constituera un outil volontariste à destination d'une large gamme d'acteurs et de milieux.

Cette démarche participative s'inscrit en complément d'un travail bibliographique et d'une approche transversale via la sollicitation des différents pôles du Parc Naturel Régional de l'Avesnois. Au lendemain de l'approbation du Schéma Régional de Cohérence Ecologique - Trame Verte et Bleue de la région Nord-Pas de Calais, cette étude vise à anticiper les exigences régionales en matière de préservation de la biodiversité tout en renforçant la synergie entre les acteurs locaux.

Keywords :

Ecological continuities, Green and Blue Connection Frame, information, consultation, action plan

Abstract :

This report focuses on the information and consultation of local actors working in the framework of the development of a multi-communal Green and Blue Connection Frame action plan.

In order to facilitate its future appropriation, a consultation process was implemented. This resulted in the organization of an information meeting to overcome a lack of knowledge concerning ecological continuities. In a second step, individual interviews were conducted to assess the relevance of the planned actions, to identify the wills to act and to discuss the structure, diffusion and promotion of the future action plan. The data collected are being taken into account in the writing of the action plan, which will be a proactive tool intended for a wide range of actors and environments.

This participatory approach complements a bibliographic work and a transversal approach through the appeal to various divisions of the Regional Natural Park of Avesnois. Following the approval of the Regional Ecological Coherence Scheme - Green and Blue Connection Frame of the Nord-Pas de Calais region, this study aims to anticipate the regional requirements of biodiversity protection while strengthening the synergy between local actors.